

Démocratie(S)



L'ANJOU LAIQUE
14 bis avenue Marie Talet
49100 ANGERS

La rédaction remercie tous les abonnés de leur fidélité. Elle accorde une mention spéciale à ceux qui souscrivent un abonnement de soutien. À l'ensemble, elle demande de faire de nouveaux abonnés. Pour une meilleure communication, faire parvenir vos adresses e-mail à : anjoulaique@gmail.com.

Sommaire

Page 2 Portrait
Page 3 Édito
Pages 4 et 5 Le collège public de Beaupréau
Pages 6 et 7 Dialogue inter-

religieux
Page 8 Communes nouvelles
Page 9 Les femmes et la guerre
Page 10 et 11 La démocratie en question
Page 12 Les 60 ans de la Sadel
Page 13 Marche mondiale des femmes

Page 14 La vraie dette
Page 15 La circulation marchande
Page 16 Maelstrom au Proche Orient
Page 17 La grande guerre
Page 18 Vie associative
Page 19 Nécrologie
Page 20 Les délires de nono

Portrait

Patrick Tharrault

« La laïcité devrait être le quatrième terme de la devise républicaine »

L'Anjou laïque : *Comment as-tu choisi le métier d'instituteur ?*

Patrick Tharrault : Je ne dirai pas que c'était par vocation mais ce métier m'intéressait. De plus, issu d'un milieu modeste, c'était important de pouvoir faire des études rémunérées à l'École Normale.

Après l'E.N., j'ai fait pas mal de postes, en milieu rural et en ville. J'ai beaucoup bougé pour diverses raisons mais surtout ça m'intéressait de voir différents publics, rural ou urbain, venant de milieux plus ou moins favorisés.

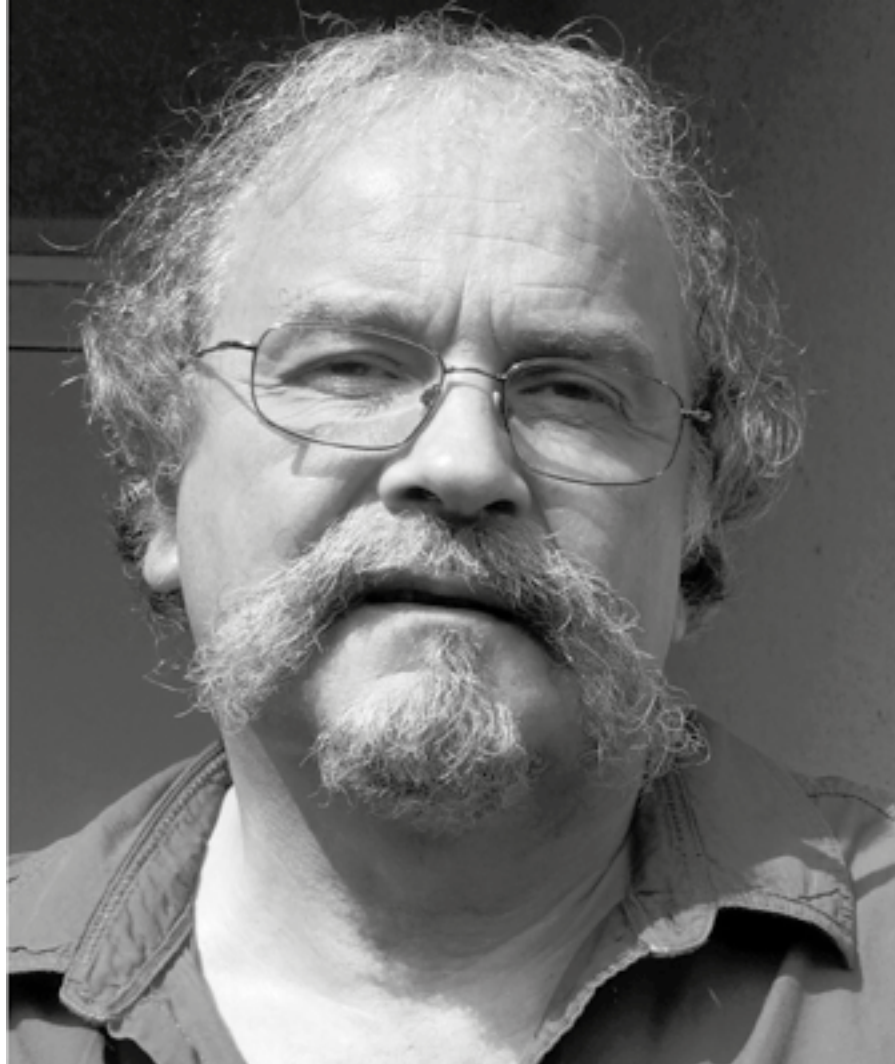
L'A.L. : *Tu as été pionnier dans la pratique du « débat-philo » à l'école. Quelles étaient tes motivations ?*

P. T. : Je me suis lancé vers les années 99/2000 dans l'expérience de la philo à l'école primaire. J'avais auparavant beaucoup pratiqué la pédagogie institutionnelle et le débat en classe. Cette pratique émergeait en France et dans d'autres pays. Il y avait plusieurs objectifs : faire coopérer les élèves, instaurer un respect mutuel entre les opinions, favoriser la maîtrise du langage. Pourquoi des débats à visée philosophique ? On ne parle plus seulement des problèmes de la vie de classe, mais des problèmes de la vie : justice et injustice, le bonheur, le mensonge, l'art, etc...

Ce sont des objectifs généraux. Ce qui est également important, c'est la mise en pratique du débat. Il y a un président de séance, des secrétaires. Un micro circule et on ne parle que lorsqu'on a le micro. On apprend à ne pas se couper la parole, à écouter.

Ce dispositif très précis permet d'avoir un débat structuré et structurant. Il sécurise l'enfant en lui fournissant un cadre qui lui permet de s'exprimer. L'élève découvre ainsi à l'école la pluralité des opinions. Il apprend à dire « je ne suis pas d'accord » et non pas « c'est idiot ce que tu dis ».

Le plus souvent, à l'école, c'est l'adulte qui apporte tout. On est dans la transmission des savoirs. Dans le débat à visée philosophique, tout vient des enfants. L'adulte ne donne jamais son avis. Il aide à faire rebondir le débat par des questions. Il n'intervient que si des propos sortent du cadre « légal » (paroles racistes, sexistes, homophobes...)



Les élèves ont vraiment le sentiment que leur pensée est prise au sérieux. Ils adorent ce moment-là. Le plaisir est un élément important en pédagogie.

L'A.L. : *Aujourd'hui, cette pratique s'est développée. Comment est-elle prise en compte par l'Education nationale ?*

P. T. : Au niveau de l'Education nationale, nous donnons des conférences pédagogiques à la demande des inspecteurs.

En 2007 j'ai écrit un livre, *Pratiquer le débat-philo à l'école*, publié par les éditions Retz. J'ai alors été demandé un peu partout en France pour des conférences. J'avais envie de partager une expérience, de proposer aux enseignants un cadre pratique.

Pionniers au début, nous avons fait du chemin. Aujourd'hui, le « débat à visée philosophique » est dans les nouveaux programmes. Maintenant à la retraite,

je vais continuer à donner des conférences.

L'A.L. : *Dans un autre domaine, parlons maintenant de ton engagement à la Ligue des Droits de l'Homme.*

P. T. : J'ai milité à la LDH de 1986 à 2005. Au niveau départemental j'en ai été vice-président et président pendant 14 ans. Pourquoi la LDH ? C'est une organisation reconnue et respectée qui à la fois défend concrètement les gens et mène une réflexion générale sur la société. Elle est humanitaire et civique. L'autre élément était son attachement à la laïcité. C'est très important pour moi. Ce devrait être le 4^{ème} terme de la devise républicaine.

J'en garde le souvenir de moments forts. Deux exemples :

En 88/89 nous avons participé à une campagne européenne pour faire parrainer des villages roumains menacés de destruction par la dictature de Ceau-

cescu. Nous avons fait jumeler des villages avec des communes du Maine-et-Loire. Des coopérations se sont mises en place qui ont permis que s'opèrent des échanges profonds.

Le deuxième exemple, c'est l'affaire Bernard Garet, en 1991. Enseignant en CFA, il avait été licencié pour avoir dénoncé l'exploitation d'apprentis par leurs employeurs, le travail de nuit notamment. On l'a soutenu à fond, également pour défendre les droits des apprentis. Finalement il a obtenu des indemnités et intégré l'Education nationale comme instituteur.

Autre souvenir marquant : le livre que nous avons publié en 1998 sur le centenaire de la LDH, écrit avec des historiens. Deux ans d'épluchage d'archives qui ont permis de balayer 100 ans d'histoire sociale du Maine-et-Loire.

L'A.L. : *Alors, pourquoi la rupture avec la LDH ?*

P. T. : La position constante de la LDH 49 est son attachement à la laïcité, cadre juridique qui permet la liberté de conscience et induit automatiquement la neutralité de l'Etat et des structures publiques, notamment de l'école, lieu où se forment les consciences.

La position du Bureau national n'a plus été celle-là à partir de la fin des années 90. Premier désaccord important, la Ligue nationale a fait campagne contre la loi sur les signes religieux à l'école. Ensuite on a vu s'opérer un rapprochement entre les instances dirigeantes et des personnalités ou organisations proches de l'intégrisme musulman, par exemple Tariq Ramadan ou l'UOIF, jusqu'à cette manif incroyable qui a rassemblé la LDH, d'autres mouvements laïques et ces organisations.

En Maine-et-Loire, tout le bureau a démissionné et de nombreux militants sont partis. Certains, qui étaient d'accord avec nous, ont choisi de rester par stratégie. Ils sont restés nos amis.

Après 20 ans de militantisme c'est quelque chose qui m'a touché. Dix ans après, on voit l'importance qu'a pris ce combat, qui n'est dirigé ni contre l'Islam ni contre les musulmans mais contre des dérives qu'on trouve dans toutes les religions.

*Propos recueillis
par Jacky Minier*

Démocratie, République, souveraineté et Europe

sistance par la constitution de 1946. La devise " Liberté, Egalité, Fraternité " y est déclinée en trois mots " laïque, démocratique et sociale " qu'il faut, pour Régis Debray, savoir assumer jusqu'au bout. Pour l'heure, ce n'est pas le cas.

Alors est-ce par manque de démocratie ou par un trop plein du mode démocratique, tel que le définit Régis Debray ? Et même si sa caractérisation de ce mode s'inspire en creux des États-Unis (modèle d'une démocratie non répub-

d'une démocratie à l'échelle continentale que se construit l'Europe. Aussi, les eurosceptiques, attachés à la souveraineté populaire nationale, sont taxés de nationalistes par les démocrates européens. Ils sont assimilés à l'extrême droite qui, elle, l'est vraiment. Le terme souverainiste est connoté péjorativement. Ces démocrates, à la façon de Régis Debray, minorent la souveraineté nationale. Elle devient accessoire. Et, pour que le rêve européen ne s'étiole pas, ils revendiquent une souveraineté fédérale qui devrait s'y substituer. Au procès fait à l'Europe, ils plaident pour davantage d'Europe. Ils anticipent un peuple européen solidaire qui n'existe pas. Les réactions de certains pays à l'égard de la Grèce, l'ont encore prouvé. A l'extrême gauche, l'utopie est sans doute sincère. A droite, c'est pour " européaniser " et renforcer un peu plus les oligarchies nationales.

Pour le républicain Régis Debray : " La gauche française a fait de la construction européenne un mythe de substitution, censé combler le vide laissé dans les esprits par l'abandon du projet de construction d'une société nouvelle ". Il doit penser à l'abandon du programme commun de 1981 en 1983 et à la parenthèse de rigueur libérale jamais refermée. Pour la droite, le projet libéral de l'Europe est sans ambiguïté. Alain Madelin en 1992 déclarait que le traité de Maastricht était une assurance-vie contre le retour à l'expérience socialiste. Le peuple grecque qui n'en voulait pas tant, pourrait témoigner de la prédiction de notre homme politique. Les lois d'airain européennes et leur carcan ont dénié leur volonté populaire nationale. L'Europe politique impose sa loi et divise les peuples en les opposant. La richesse de certains pays génère la pauvreté des autres. Son orientation est en effet sous-tendue par le libre échange de l'organisation mondiale du commerce (O. M. C.). Les nations doivent s'y plier. L'Europe les y intègre. Les démocrates de gauche, caractérisés par Régis Debray, veulent la changer de l'intérieur. Les républicains ont tendance à vouloir en sortir pour la refaire. Ils peuvent, à cet effet, s'appuyer sur la charte de la Havane sortie des mémoires tout à la fois par

volonté et paresse politiques.

Charte de la Havane

Cette charte, négociée en 1948, prévoyait la création d'une organisation internationale du commerce (OIC) totalement intégrée à l'ONU. Elle ne fut pas ratifiée. par le congrès américain pour cause de changement de majorité. Dans ses objectifs, cette Charte proposait le plein emploi et les conditions de progrès et de développement ainsi que l'équilibre de la balance des paiements. Fondée sur la coopération, aucun pays ne devait être en situation structurelle d'excédent ou de déficit. A cette fin, elle autorisait les aides de l'Etat et des mesures de protection.

C'était, avant l'heure, une charte anti-O. M. C. À l'opposé d'une libre concurrence non faussée abolissant les frontières, elle respectait les souverainetés nationales. Elle procédait de l'inter-national.

C'était à la sortie de la deuxième guerre mondiale, deux ans après la constitution française de 1946 et son préambule.

Après La mise sous tutelle de la Grèce contre l'avis de son peuple, la philosophie de la charte de la Havane peut-elle revenir d'actualité ? Des économistes le suggèrent. Le principe de notre République " gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple " appliqué rigoureusement pourrait y contribuer.

Une autre constitution en France peut certainement se justifier pour stopper la dérive présidentielle du régime, pour une plus juste représentation des électeurs, pour que le déni du vote populaire contre le projet constitutionnel européen de 2005 ne se reproduise pas. et, sans doute, pour d'autres raisons. Cependant, il ne faudrait pas avec l'eau d'une démocratie troublée jeter l'essence citoyenne de notre République.

Comme l'écrit Régis Debray la république est la démocratie plus. Plus la liberté, la raison, le droit, la justice. Et, l'idée universelle qui régit la république, peut unir sans uniformiser.

Jack Proult

de l'impasse financière dans laquelle il a plongé le village. Sur décision du préfet, les impôts locaux augmenteront de 12% cette année et sans doute de 20% l'an prochain. Très fort pour quelqu'un qui avait prôné une gestion "en bon père de famille" et qui se dit spécialiste de la gestion des collectivités. Celui-là même qui avait qualifié "d'amateurs" ses prédécesseurs !

J-C Michineau

Ledito



L'idée d'une sixième République plus démocratique chemine.

Mais la démocratie est-elle toujours républicaine ?

Régis Debray, dans de nombreux opuscules et libelles différencie république et démocratie sans les opposer. Le faire, affirme-t-il, serait tuer l'une et l'autre. En 1995, dans un article paru dans le Nouvel Obs il écrivait " Nous le savons bien : il faut mettre plus de démocratie dans notre République. Lui enlever cette mauvaise graisse napoléonienne, autoritaire et verticale ; cette surcharge de notables, cet héritage monarchique, cette noblesse d'Etat qui l'empâtent. La République française ne deviendra pas plus démocratique en devenant moins républicaine. Mais en allant jusqu'au bout de son concept, sans confusion " Ce concept, il le dit dans la « République expliquée à sa fille », est condensé dans le préambule et le titre premier de l'actuelle constitution. Ces textes sont un héritage de la révolution française et du Conseil national de la ré-

licaine), il pointe de façon générale ses tendances. Pour lui, l'opinion y prend le pas sur la raison, l'individu sur le citoyen. Pour le démocrate de ce mode, le droit à la différence est primordial, au risque d'aboutir à la différence de droit. Il préfère la région à la nation, une Europe fédérale à une Europe des nations.

Arrêtons-nous sur ce dernier point, crucial pour l'avenir.

Europe et souveraineté

C'est bien au nom de la paix, mais aussi

Le maire de Saint-Augustin-des-Bois enfin expulsé !

Ses colistiers qui l'avaient soutenu aveuglément, pour certains pendant sept ans, viennent enfin de comprendre ! Après la condamnation de Christian Baron, maire de Saint-Augustin-des-Bois pour escroquerie, mais surtout devant le gouffre financier conséquence de la mégalomanie de leur mentor, ils ont démissionné. Seuls deux

adjoints restent aux côtés du despote qui a refusé de partir et qui reste terré et courageusement injoignable.

De nouvelles élections municipales auront donc lieu le 13 septembre à Saint-Augustin-des-Bois. Nul n'a besoin d'être prophète pour penser que Christian Baron aura beaucoup de mal à dénicher ceux qui auraient l'inconscience

de former une liste sous son autorité. Et si tel était quand même le cas, il faut espérer que les électeurs auraient assez de lucidité pour ne pas confier de nouveau les rênes de la commune à cet Attila d'opérette qui a détruit sur son passage le tissu associatif local, créé des dissensions et des rancunes qui auront bien du mal à se refermer. Sans parler

COLLÈGE PUBLIC DE BEAUPRÉAU :

déjà une longue histoire pas encore terminée

**IL AURAIT PU ÊTRE OUVERT
CETTE ANNÉE EN MÊME
TEMPS QUE LE LYCÉE.
IL AURAIT PU, SI LES
ORGANISATIONS LAÏQUES
DU MAINE-ET-LOIRE
AVAIENT ÉTÉ ENTENDUES
PAR LES POUVOIRS
PUBLICS.**

Regroupées dans le collectif vigilance laïcité¹, les organisations laïques ne se sont jamais fait d'illusion sur la promesse sous conditions du Conseil général de construire le collège. Sous la présidence de Christophe Béchu, il fut établi des critères d'effectifs pour les collèges publics voisins (Montigné-sur-Moine et Montrevault) et le futur collège. Le Conseil général les pensaient inatteignables compte tenu de la forte présence de l'enseignement privé. Erreur d'appréciation, ces critères conditionnels furent atteints et même dépassés. L'assemblée départementale (ex Conseil général) les modifièrent. Il fallait s'y attendre. Et, pour que les nouveaux soient plus difficiles à réaliser, les secteurs géographiques de recrutement furent bousculés. Manœuvres inutiles, l'augmentation des effectifs dans les collèges publics voisins continue et la prévision du nombre d'élèves pour un collège public à Beaupréau grandit. Le Conseil départemental présidé dorénavant par Christian Gillet change alors de stratégie. Il abandonne les critères prévisionnels. Il affirme que les collèges publics alentour peuvent accueillir les élèves dont les parents manifestent le choix du public. L'enseignement catholique peut lui faire confiance quand ces collèges publics voisins seront saturés, il trouvera bien une astuce pour tenter de ne pas construire à Beaupréau. Les secteurs géographiques de recrutement pourraient être à nouveau remaniés ou la capacité des collèges publics existants amplifiée.

Il est évident que Christian Gillet veut protéger l'association de gestion Dom Sortais présidant aux destinées du collège privé de Beaupréau. Il est évident que ni Conseil départemental, ni l'association Dom Sortais n'ont digéré la création du lycée public concurrent de l'enseignement privé catholique.

Références au code de l'éducation

Cette analyse, les organisations laïques l'ont faite de puis 2010. Dès cette année, pour l'exprimer et lui donner corps, lors d'un Conseil Départemental



de l'Education Nationale (CDEN), elles ont présenté un vœu s'adressant d'une part au Conseil général pour la construction du collège et, d'autre part, au préfet. A ce dernier, il était demandé l'application de l'article R211-3 du Code de l'éducation. Cet article stipule que le préfet peut, après avis du conseil départemental procéder à l'inscription de l'opération d'investissement nécessaire au programme prévisionnel des investissements (...) Faute pour la collectivité territoriale d'avoir pris, dans le délai fixé par le préfet, les décisions faisant l'objet de la mise en demeure, le préfet saisit le ministre chargé de l'éducation qui décide de la création ou de l'extension de l'établissement. En clair, dès 2010, les organisations laïques demandaient que le ministère de l'éducation nationale se substitue au Conseil général pour la construction du collège. Cet article R211-3 est préalable à l'article L211-3 qui précise que l'établissement construit reviendra de plein droit à la collectivité compétente et que cette dernière devra rembourser les frais encourus.

En 2010, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, la démarche n'avait aucune chance d'aboutir. Elle voulait seulement signifier que face au blocage départemental la solution ne pouvait être que nationale. C'était en même temps rappeler au minist-

tre qu'en vertu de l'article L141-1 du code de l'éducation l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.

Le pouvoir se défausse

Lors de la dernière campagne électorale pour l'élection présidentielle, le collectif vigilance laïcité de Maine-et-Loire s'est adressé à tous les candidats de gauche. Il leur exposait la situation et leur demandait si, élus, ils appliqueraient le code de l'éducation. Les réponses furent positives. M. Vincent

**La suite prouva que c'était
la seule démarche à
adopter.**

Peillon, au nom de François Hollande, approuvait la démarche du collectif. Il affirmait dans sa lettre du 26 janvier 2012 que l'article L141-1 ci dessus mentionné devait s'appliquer sur tout le territoire de la République.

Après le discours inaugural de François Hollande à l'ombre de la statue de Jules Ferry et lettre de Vincent Peillon en poche, les organisations laïques avaient de bonnes raisons d'être optimistes en ce début de mandat présidentiel. Et, pour que le ministère de l'éducation nationale puisse imposer le collège public de Beaupréau au Conseil général, il fut

déposé un nouveau vœu au CDEN. Ce vœu toujours en direction du Conseil général et du préfet, voté très majoritairement, avait un double objectif. Le premier était que le Conseil général réitère publiquement son refus d'assumer sa compétence, le deuxième, à partir de ce refus, était d'obtenir du préfet qu'il mette en demeure, conformément au code de l'éducation, le Conseil général de construire le collège (article R211-3). Le niet attendu du Conseil général aurait permis au ministère de l'éducation nationale en usant de l'article L211-3 de s'y substituer. Le collège construit, l'Etat se faisait rembourser. La suite prouva que c'était la seule démarche à adopter.

Hélas, le préfet n'a pas tenu compte du vœu et s'est aligné sur les arguments de la majorité du Conseil général. En 2014, ce même commissaire de la République, alors que le vœu de 2012 était renouvelé, ose affirmer qu'il n'était pas concerné par le collège public, affaire donc du seul Conseil général. Un an plus tard, il refusa de faire voter un vœu identique. Un fonctionnaire plus autoritaire que d'autorité !

Mais, si le préfet avait reçu des consignes allant dans le sens de la promesse de Vincent Peillon, sans doute aurait-il été plus compréhensif à l'égard des organisations laïques siégeant au CDEN. Et, des instructions, il aurait pu et dû

en recevoir. En effet; le collectif vigilance laïcité a multiplié les lettres au ministère pour l'informer des actions et des initiatives conduites localement. Il n'obtint aucune réponse ni de Vincent Peillon, ni de Benoît Hamon. Alors si des ordres furent données depuis Grenelle, nous pouvons nous interroger sur leur teneur.

Le Comité National d'Action Laïque (CNAL) et le Conseil régional interviennent.

Le collectif vigilance laïcité entendu pendant la campagne électorale fut ensuite ignoré par le ministère de l'éducation nationale. Il est vrai que dès le début, le collectif posait l'ouverture du collège en terme politique. Pour lui la non intervention du ministère pour l'imposer équivalait à protéger l'enseignement privé et sa prépondérance dans la canton de Beaupréau. Pour le collectif, le refus d'intervenir dénotait plus la volonté de maintenir de bonnes relations avec l'enseignement catholique et la collectivité territoriale qui le soutenait que de promouvoir l'enseignement public. Cette analyse

Mauges, il obtint l'oreille du ministère. Il fut reçu et écouté.

Une lettre la ministre du 18 novembre 2014 à Christian Gillet l'atteste. Pour les optimistes, c'était une porte qui s'ouvrait, pour les pessimistes c'était plutôt un faire semblant. Le courrier, très court, se limitait à demander au Président du Conseil départemental ses intentions compte tenu que les premiers critères fixés étaient atteints. Il était indiqué que le recteur se rapprocherait des services départementaux pour étudier la faisabilité du projet. Immédiatement, le président du Conseil départemental a répondu négativement et le fit savoir publiquement.

Le Conseil régional contre-attaqua et dénonça l'attitude de Christian Gillet. Depuis la décision de créer un lycée, l'assemblée régionale avait conçu une cité scolaire réunissant les deux cycles de l'enseignement secondaire (lycée et collège). La municipalité accepta d'ailleurs de réserver un terrain à cet effet. Dans un premier temps, le Conseil régional fit uniquement pression sur le département. Son président était même réticent à ce que l'on évoque la responsabilité ministérielle. Puis,

en 2015 à une lettre de la ministre au recteur.

Lettre du 11 juin 2015

Dans cette lettre au recteur, la ministre fait part de la proposition du Conseil régional d'accueillir dans les locaux du lycée des Mauges des classes du futur collège, dès 2015. Elle en approuve l'esprit. Cette expérimentation lui permettrait de vérifier l'effectivité du besoin d'un nouveau collège. Mais, écrit-elle, ce ne sera pas possible cette année. En effet, comme elle le signale, les textes législatifs et réglementaires en vigueur n'autorisent pas la création de classes de collège en l'absence d'établissement support ayant une existence juridique. Et, dans la phrase suivante, elle ajoute « le code de l'éducation n'envisage que deux procédures de création d'un EPLE² : la procédure de droit commun, prévue à l'article L421-1, et celle de l'article L211-3 permettant à l'Etat de pallier la carence d'une collectivité territoriale en construisant lui-même un établissement scolaire ». La possibilité de l'intervention de l'Etat réclamée par le collectif vigilance laïcité depuis 2010 et signifiée aux CDEN

rait être envisagée.

Mais 2016 sera une autre année. Il n'est pas certain que le prochain Conseil régional offre spontanément l'usage des locaux du lycée pour des élèves du collège. En cas de refus du futur Conseil régional, il faudrait envisager une réquisition des locaux disponibles ou installer des préfabriqués sur le terrain réservé pour le collège.

Il faut aussi prévoir que le Conseil départemental usera des tribunaux administratifs pour contester et retarder l'application de l'article L211-3. Il est donc fort probable que l'existence juridique (condition nécessaire) du collège soit avérée en 2016. Il faudrait donc, dès la rentrée scolaire, décider de l'implantation d'une antenne d'un collège existant (EPL) dans les locaux du lycée des Mauges.

Au dernier CDEN de juillet, les organisations laïques ont déposé un vœu le demandant. Le ministère fut informé de la revendication de la création d'une antenne du collège de Montrevault, (maintenant dans le même canton que Beaupréau) dans le lycée des Mauges. Les organisations laïques espèrent être entendues.



transparaissait dans les courriers envoyés au ministère. Elle a aussi fondé le texte de la pétition adressée à madame la Ministre Valeud Belkacem. Pour cette raison, d'ailleurs, des élus socialistes ont refusé de la signer. Pour eux, la pétition relevait d'un procès d'intention. Elle obtint quand même, bien que locale, 7000 signatures. Des militants l'ont porté au ministère. Ils ne furent pas reçus. Sa dimension politique ne put donc être exposée de vive voix à Grenelle.

Le collectif vigilance laïcité, le collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges, les parents d'élèves de l'école publique de Beaupréau savaient que pour mieux se faire entendre, il fallait des appuis d'organisations nationales. Le CNAL (FCPE, ligue de l'enseignement, DDEN, UNSA-Education) répondit présent. Contrairement aux collectifs du Maine-et-Loire et des

pour montrer sa détermination de voir un collège ouvrir en même temps que le lycée, il proposa l'accueil de classes de sixièmes dans les locaux du lycée. Afin que cette possibilité puisse se réaliser, il se devait donc, comme le collectif vigilance laïcité et le collectif des Mauges, de solliciter et d'interpeller le ministère de l'éducation nationale. Il le fit. Puis, il aida les représentants locaux du CNAL et l'association des parents d'élèves de l'école publique de Beaupréau, à établir des relations avec l'entourage de la ministre. Le collectif vigilance laïcité, en tant que tel, ne fut pas invité aux rencontres. Pas susceptible, il n'en prit pas ombrage. Il continua à envoyer des courriers tous azimuts pour plaider la cause, à gagner des signatures pour la pétition, à organiser la manifestation du 11 avril à Paris.

Les actions des uns et des autres, convergentes ou différentes, ont abouti

successifs est enfin signalée.

Si, conformément, à la promesse de Vincent Peillon, le préfet avait, dès 2012, accepté de mettre en œuvre l'article R211-3, il s'en serait suivi un constat de carence du Conseil général qui aurait permis d'appliquer dans la foulée l'article L211-3. Ainsi l'existence juridique du collège (même non encore construit) aurait été avérée en 2015. Des classes de sixièmes aurait pu alors être accueillies dans les locaux du lycée dès cette année.

Et pour 2016 et l'avenir ?

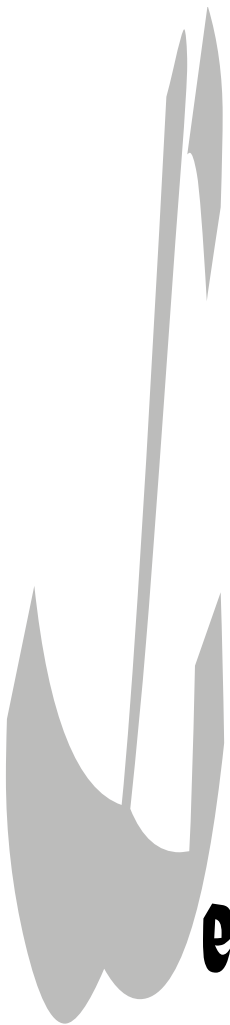
La ministre, dans sa lettre au recteur préconise, une concertation entre l'Etat, le Conseil régional et le Conseil départemental. Toutefois, ne se faisant plus d'illusion sur le Conseil départemental, elle indique qu'à l'issue de cette concertation la mise en œuvre des dispositions de l'article L241-3 pour-

Un collège public provisoire à Beaupréau en 2016 est possible si une antenne du collège de Montrevault est créée. Un collège public définitif est possible dans les années à venir si l'article L211-3 est mis en œuvre. Le ministère de l'éducation nationale a le pouvoir d'en décider. Même si le temps ne se rattrape jamais, il n'est jamais trop tard.

Jack Prault,

Coordonnateur du collectif vigilance laïcité de Maine-et-Loire.

²Le Collectif vigilance Laïcité de Maine et Loire : C. G. T. Educ'Action - DDEN - FCPE - FOL - Francas - FSU - JPA - LDH - OCCE - SNEP - SNES - SNESUP - SNUipp - Solidarité Laïque - Sud-Education - UNSA Education - Établissement Public Local d'Enseignement



ALLONS, ALLONS... UN TEXTE QUI A PLUS DE CENT ANS EST FORCÉMENT UN PEU DÉPASSÉ.



Le renouveau du dialogue interreligieux d'Angers

L'Anjou laïque ne s'oppose pas au dialogue inter-religieux. Il considère que c'est l'affaire des religions. Il aurait donc pu, sous cet angle, ne pas publier l'enquête ci-dessous. Mais la laïcité est l'objet d'interprétation tronquées et erronées. Ainsi, selon un article publié dans le Nouvel Obs du 26 juin 2015, pour des adolescents passant le brevet des collèges elle se définit par la seule liberté religieuse. C'est le fruit d'une campagne offensive qui met sous le boisseau l'article 2 de la loi de 1905. L'impasse est faite sur la séparation des Églises et de l'État. Séparation qui par la non reconnaissance des Églises, assure à tous les citoyens la liberté de conscience stipulée dans la première partie de l'article 1. La liberté religieuse (deuxième partie de l'article 1) n'est que la conséquence de cette liberté première et non l'inverse comme tend à le faire accroire une mouvance très médiatisée. Aussi, comme Elisabeth Badinter, devant un certain activisme religieux, nous pouvons craindre que le « Je crois, donc j'existe », se substitue au « Je pense, donc je suis ». Alors le dialogue inter-religieux œuvre de tolérance ou prosélytisme ? Sous cet angle, l'article ci-dessous a bien sa place dans l'Anjou laïque.

Le directeur de la publication

L'apparition à Angers de plusieurs mouvements promoteurs de la Paix associés à une certaine forme d'œcuménisme a suscité notre curiosité. Nous avons choisi de présenter l'un d'eux, l'association Coexister.

L'association Coexister, sa genèse

Les années 70 voyaient apparaître un mouvement connu sous le nom de Renouveau charismatique, fruit de la rencontre entre la chrétienté et les croyances ésotériques du mouvement New Age. À cette époque, l'abbé André Rochais, originaire de Mauléon, créait l'école de développement personnel Personnalité et Relations Humaines (PRH), reposant sur des « psychothérapies californiennes ». PRH allait notamment contribuer à la création de la communauté Les Fondations du Monde Nouveau.

En 1991, Gérard Testard en deviendra le responsable et la fera évoluer vers l'Institut de Formation Fondacio, dont le siège européen (IFF Europe), et son actuelle direction mondiale, est implanté à Angers.

À la même époque Gérard Testard s'entoure d'une douzaine de personnes et crée le Groupe Paroles, de réflexion et de communication. S'adressant à l'épiscopat, la phrase « Il faut croire en la vie, se risquer dans un avenir incertain, afin d'ouvrir des chemins nouveaux » résume assez bien leurs positions. Parmi eux le journaliste de La Vie, Laurent Grzybowski, connu aussi comme chanteur chrétien dans les paroisses.

Sous l'impulsion du même Laurent Grzybowski, la genèse de Coexister débute en 2003 avec la création du Groupe de dialogue inter-religieux de Paris 15^{ème}. C'est aussi un fervent admirateur du prédicateur controversé des *Frères musulmans*, Tariq Ramadan, et de lui écrire sur Facebook : « mon frère Tariq, tu m'épates ! Le chrétien que je suis souscrit à 100 % à ce que tu dis. J'ai toujours eu de l'estime pour toi, mais là c'est plus que de l'estime, c'est de la communion ». En 2009, son fils Samuel, alors âgé de

16 ans, va en quelque sorte reprendre le flambeau et créer « un groupe de jeunes autonome et indépendant au service de la jeunesse et de l'inter-religieux » avec l'association Coexister réunissant juifs, musulmans et chrétiens. Son père faisant partie des membres fondateurs de l'association.

Les objectifs de Coexister ?

L'organisation et la promotion de projets en faveur de la paix, de la non-violence, de la rencontre entre personnes de religions et croyances différentes, et du dialogue des cultures. L'association intervient dans les écoles, les lycées, les associations et certaines entreprises. Pour cela, Samuel Grzybowski a suivi des formations en Communication Non Violente. Technique de développement personnel faisant appel à des outils voisins de ceux de PRH, qui se définissent ainsi : « moyens d'influence qui servent mon désir de faire trois choses : me libérer du conditionnement culturel qui est en discordance avec la manière dont je veux vivre ma vie ; acquérir le pouvoir de me mettre en lien avec moi-même et autrui d'une façon qui me permette de donner naturellement à partir de mon cœur ; acquérir le pouvoir de créer des structures qui soutiennent cette façon de donner. »

Tout en cultivant des liens étroits avec l'UOIF, branche française des Frères musulmans, le message véhiculé par Coexister s'approprie des personnalités emblématiques de la Paix, comme Martin Luther King ou Gandhi, par exemple.

Coexister, sa structure, ses projets

Transitoirement, début 2013, les choses vont se compliquer pour Coexister avec le retrait par la Direction Générale des Finances Publiques de leur

statut d'intérêt général, lié au fait que « L'association Coexister ne peut se prévaloir d'un caractère éducatif ». Cela signifie que l'association ne peut bénéficier de subventions, et des dons privés ne donnent plus droit à une déduction d'impôt.

Après une tentative avortée pour faire trancher rapidement le différent par la justice, Coexister obtient un RDV auprès d'un membre du cabinet de l'Elysée¹. Les choses s'arrangeront ensuite rapidement avec l'intervention du Tribunal administratif et « un retour en arrière de la part de la Direction Générale des Finances Publiques elle-même ».

Ce retour en grâce est accompagné de bonnes nouvelles. L'association sera « élue « Grand Projet Présidentiel » par le Président Hollande », et en mars de cette année deviendra l'une des 15 lauréates de l'appel à projet présidentiel « La France s'engage », financée dans le cadre d'un partenariat public/privé avec une action de mécénat du groupe Total. Coexister bénéficie aussi d'un agrément « entreprise sociale et solidaire », lui permettant d'accueillir des jeunes accomplissant un service civique, mais aussi de facturer des interventions dans le domaine de la formation, notamment.

Parmi les autres financeurs de Coexister, contribuant à hauteur de 25% de son budget, l'Institut Viennois KAICIID financé par l'Arabie Saoudite et soutenu politiquement par l'Espagne et l'Autriche. L'Institut KAICIID est composé de représentants des religions monothéistes, auquel s'adosse un forum consultatif représentant une centaine d'autres religions et croyances pour apporter « une ressource supplémentaire au point de vue inter-religieux et interculturel ».

En janvier dernier, KAICIID s'est fait remarquer suite à la peine de 1000

coups de fouet et 10 ans de prison à laquelle Raif Badawi, un blogueur saoudien, a été condamné pour ses écrits prônant une libéralisation morale de l'Arabie Saoudite. Condamnation vivement dénoncée par Amnesty International et par de nombreux pays. Interpellé sur cette situation, l'Institut KAICIID a refusé de commenter se retranchant derrière un « notre impartialité est très importante »². Suite à quoi le chancelier autrichien, Werner Faymann, a demandé la fermeture de cet Institut. En représailles, l'Arabie Saoudite menace de déplacer le siège de l'OPEP hors de Vienne³.

Parmi les soutiens de *Coexister*, la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, une discrète fondation suisse qui subventionne une myriade d'associations. En 2012, son président écrivait une lettre ouverte aux candidats à la présidentielle française, remettant en cause l'apport des Lumières, le progrès scientifique ou la souveraineté des états: « Nous présentons, sans toujours vouloir nous l'avouer, que c'est tout le système de pensée, tout le système institutionnel né en Occident entre le XVIIe et le XIXe siècle, associant droits de l'homme, foi de charbonnier dans la science et la technique, mystique du progrès, affirmation de l'individu, illusion de ressources naturelles infinies, passion d'apprenti sorcier pour toutes les manipulations de la nature, mystique de la nation, souveraineté sans partage et sans limite des États, qui est maintenant à bout de souffle. » (sic).

À l'échelon national *Coexister* est organisée en une vingtaine de groupes implantés dans autant de villes différentes, ainsi que sur les campus de Sciences Po et de la Sorbonne. Des projets articulés autour de cinq idées fortes, mais sommes toutes assez « bateau » : le dialogue, la solidarité, la sensibilisation, la formation et les voyages. Pour les voyages, *Coexister* a créé le programme InterFaith Tour, permettant à quelques jeunes de différentes confessions de découvrir les actions inter-religieuses réalisées de par le monde.

Coexister à Angers

En 2012, *Coexister* s'installe à Angers avec un groupe dirigé par Christophe Cadiou. Ancien animateur sur une radio locale, il avait préalablement travaillé pour La Paix en Marche, une association qui promeut la non-violence, avant de prendre récemment des responsabilités nationales chez *Coexister*.

Interviewé par le site Levolis Expression, M. Cadiou déclare « il y a aussi une recrudescence des « rageux » contre nous. Les réseaux sont la porte ouverte à la bienveillance mais aussi à la haine. ». Et d'ajouter « On est pro communauté et communautaristes dans le sens où les gens ont le droit de se former en communauté, se réunir comme ils l'entendent, et défendre leurs droits. C'est comme une communauté humaine et une communauté nationale. » S'agissant de la confession des participants, outre les religions monothéistes, il précise « À Angers nous avons aussi des mormons, et tout récemment, nous avons eu une demande sur notre po-

sition par rapport à l'Église de scientologie. Je ne sais pas encore ma position par rapport à cela. ». Son hésitation concernant la Scientologie, mouvement condamné plusieurs fois par la justice, peut surprendre. Précisons aussi que le siège social de *Coexister* est situé à Paris au Forum 104, lieu notoirement connu pour organiser des activités relevant de l'ésotérisme et pointé par la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires⁴. *Coexister* contribue à l'animation du site et le 2 juillet dernier y invitait un « médium spirituel », spécialiste en « régression des vies antérieures », venu présenter aux adhérents de *Coexister* le « Lahochi ». L'invité précise « le Lahochi est une technique énergétique de soins très puissante transmise par l'apposition des mains.



Elle apporte, par ce biais, une très haute fréquence de la Lumière ». « Elle permet d'accéder à une plus grande compréhension et utilisation de l'Énergie Universelle de Vie pour soi-même et pour aider les autres, dans le respect du libre-arbitre de chacun ». Chacun appréciera...

Le « blog des étudiants de l'Université Catholique d'Angers » indique « Les défis actuels du groupe *Coexister* Angers [est] de chercher plus de volontaires chaque année prêts à s'engager au niveau associatif. »

Voici la démarche utilisée par le groupe local pour organiser une réunion. Il s'agissait là de préparer une intervention de *Coexister* auprès d'étudiants de Fondacio/IFF Europe à Angers.

Mathieu, chrétien, aux convictions déterminées et probablement formé aux techniques de Communication non violente, est épaulé par Catherine, protestante évangéliste, et d'Alex, musulman. A leurs côtés deux jeunes musulmanes portant un voile, plus novices dans l'association et inquiètes à la perspective de leur intervention devant les étudiants d'IFF Europe. Mathieu les rassure, précisant que c'est un public acquis.

Le programme de la demi-journée est rapidement calé : une vidéo présentant les voyages d'Interfaith Tour, trois

points sur le dialogue, la solidarité et la vie commune, suivi d'un jeu basé sur des questions réponses. Pour cela la salle sera divisée en deux groupes, et chaque groupe comprendra des membres de *Coexister* afin de pouvoir « désamorcer les situations », ou apporter les réponses au cas où l'assistance resterait coi.

Mathieu conforte son équipe expliquant : « Le but c'est d'installer le débat sur les religions en général », « l'idée de nos sensibilisations, c'est de montrer que nous, on existe ! Après si on arrive à faire changer les mentalités, c'est tant mieux. Mais les changements de mentalités, c'est sur le long terme. On sème des choses, mais on ne sait pas ce qu'on récolte ».

Suivi d'un petit rappel historique : « Dans les années 1880, il y avait beaucoup d'anticléricisme. Les républicains avaient dans l'idée que la religion était un cancer. Il y a des gens qui pensent ça encore aujourd'hui. ». Puis d'un couplet sur les athées : « Pour les athées, pour les présenter on dit qu'ils font le lien entre les autres religions ». « Réussir à avoir des débats avec des athées, c'est l'un des objectifs à atteindre, car ça permet de faire monter le débat et de développer nos idées. Mais ils sont difficiles à identifier, car ils n'ont pas de signe de ralliement ».

Conclusion

Que dire, si ce n'est que *Coexister*, comme d'autres franges des religions monothéistes ou certains « nouveaux mouvements religieux », fait un travail de longue haleine pour « préparer » les esprits à une nouvelle laïcité « positive ». Laïcité positive dans laquelle l'expression publique des convictions religieuses ou des croyances, sur fond de communautarisme, deviendrait la règle.

C'est oublier le trajet parcouru par notre pays depuis les guerres de religions pour arriver à la loi de 1905, dite de séparation des Églises de l'État. C'est faire fi aussi du siècle écoulé où cette question d'appartenance religieuse s'est progressivement effacée de l'actualité, pour permettre à chacun de pratiquer dans la sphère privée, avec une garantie de sérénité et de respect nécessaires.

À l'heure où débute le 3^{ème} millénaire, est-on bien sûr que religions et croyances aient été les meilleurs ambassadeurs de la paix pour les deux précédents ?

Arnolphe

- 1-http://www.lavie.fr/religion/dialogue-interreligieux/l-association-coexister-retrouve-son-statut-d-interet-general-07-08-2013-43114_387.php
- 2-<http://www.breitbart.com/national-security/2015/01/17/saudi-interfaith-center-sparks-controversy-in-austria-over-imprisoned-activist/>
- 3-<http://blogs.reuters.com/faithworld/2015/01/18/austria-mulls-quitting-saudi-backed-religious-centre-in-vienna/>
- 4-<http://www.derives-sectes.gouv.fr/publications-de-la-miviludes/rapports-annuels/rapport-annuel-2010, p. 252>

HUMEURS ET RUMEURS

Plouc

Je me demande si je ne suis pas un plouc. La lecture de la presse, la vision de la télé me déconcertent. Nombre de mots me sont étrangers : quand je vois crossover, geek, spin off, buzz, talk show, drive time, taxi way, shek up, et j'en passe... et un dictionnaire ne m'est pas forcément utile, puisque les mots renvoient à des concepts. Ayant fait de l'anglais autrefois, je déchiffre certains mots comme « news », par ailleurs totalement inapproprié puisqu'il désigne des hebdomadaires qui ne rapportent pas de nouvelles mais sont censés en faire des études idéologiques. Il est dit que les cadres sont guettés par le « burn out. (terme excessif pour désigner l'épuisement des cadres). Mais, au fait, les ouvriers sur le chantier, la caissière du super marché, échapperait au burn out ? Il est vrai que le terme est plus nord-américain qu'anglais. N'y aurait-il pas des termes équivalents à l'anglo saxon en français ?

On a pointé du doigt au XVIII et XIX^{ème} siècle un impérialisme culturel du français, en Europe particulièrement. Aujourd'hui, l'impérialisme culturel des États Unis s'impose dans un monde globalisé.

J-P B

Prénoms et religions

Le maire de Béziers prétend déterminer la religion d'un enfant à partir de la simple connaissance de son prénom. En suivant son raisonnement tous ceux qui se prénomment David devraient être de confession juive, ceux qui se prénomment Dimitri de confession orthodoxe. Il classerait les Pierre, Jean ou Matthieu, prénoms des apôtres de Jésus selon le mythe chrétien, parmi les catholiques ou les protestants. Catastrophe! Un moine bouddhiste français se prénomme Matthieu. Un révolutionnaire sans doute qui cherche à brouiller les pistes. Trêve de plaisanterie, la méthode de Robert Ménard n'est rien d'autre que l'expression de ses convictions racistes d'extrême droite..



DANS SON NUMÉRO DE NOVEMBRE 2014 L'ANJOU LAÏQUE CONSACRAIT DEUX PAGES À LA RÉFORME TERRITORIALE, PRINCIPALEMENT AU REGROUPEMENT DES RÉGIONS, À LA CLARIFICATION DE LEURS COMPÉTENCES ET AUX CONSÉQUENCES SUR LA DÉMOCRATIE. QU'EN EST-IL DES COMMUNES ?

La France comporte 36000 communes ce qui représente 40% des communes de l'Europe, 27000 de moins de 1000 habitants dont 9500 de moins de 200. Depuis quelques mois la création de communes nouvelles agite les élus. Les citoyens s'interrogent.

Le cadre juridique

La loi du 16 décembre 2010 prévoit un nouveau dispositif destiné à faciliter la fusion entre plusieurs communes par la création d'une nouvelle collectivité territoriale, la commune nouvelle, regroupant des communes contiguës géographiquement. Elle dispose des mêmes droits et obligations en terme de services publics que les communes fondatrices historiques et bénéficie d'une fiscalité directe locale se substituant à celle des anciennes communes. L'initiative de la création peut provenir des conseils municipaux avec consultation obligatoire de la population si l'accord n'est pas unanime. Le préfet peut aussi décider du regroupement si il le juge nécessaire. La commune nouvelle est dotée d'un conseil municipal qui élit un maire et des adjoints. Pendant la période transitoire jusqu'aux prochaines élections municipales tous les anciens conseillers municipaux deviennent conseillers de la commune nouvelle. Les anciennes communes se

transforment en communes déléguées et les anciens maires en maires délégués. Pour ne pas additionner des indemnités d'élus la loi prévoit que l'on ne peut pas cumuler la fonction de maire de la commune nouvelle et de maire délégué. Toute proportion gardée ce fonctionnement s'inspire de celui des mairies d'arrondissement à Paris, Lyon ou Marseille.

Depuis la loi de 2010 peu de communes sautèrent le pas. Pour les encourager le législateur a mis en place une carotte financière (loi du 16 mars 2015). Les communes nouvelles créées avant le 1er janvier 2016 échapperont pendant 3 ans, de 2016 à 2018, à la réduction programmée des dotations de l'état. Elles percevront un montant de dotations au moins égal à la somme des montants perçus par les communes fondatrices. Celles qui regrouperont entre 1000 et 10 000 habitants verront leur dotation forfaitaire bonifiée de 5% sur la même période.

Avantages et inconvénients

La mutualisation des moyens améliorera le service rendu à un coût, pour la collectivité donc pour le citoyen, qui devrait diminuer du moins peut-on l'espérer. Les services administratifs et techniques des communes nouvelles disposeront de compétences et de moyens que ne pouvaient pas envisager des communes de petites tailles. Une véritable politique d'aménagement du territoire deviendra possible, transports en communs, équipements culturels et sportifs, centres de loisirs et activités périscolaires.... La représentation du territoire par rapport à l'Etat, aux autres collectivités et à l'intercommunalité à laquelle il appartient en sortira renforcée. La commune nouvelle réclamera plus facilement et avec plus de poids le maintien de ses services publics.

Toutefois il ne faudrait pas s'imaginer que la commune nouvelle résoudra tous

les problèmes qui se posaient aux communes historiques. La mise en commun des maigres ressources de communes pauvres ne créera pas une commune nouvelle riche. Dans un premier temps la création se traduira d'abord par une augmentation des dépenses car la tentation sera grande de doter la nouvelle entité de ses propres infrastructures comme par exemple une mairie. Les économies d'échelle si elles existent n'interviendront que plus tardivement. Si des doublons existent dans le personnel communal il ne faudrait pas que la création de la commune nouvelle se

imposer une situation sur laquelle ils n'auront jamais été informés ni consultés. Et l'on pourrait encore évoquer bien d'autres sujets.

Donner du temps au temps

La simple carotte financière, si attractive qu'elle puisse être aux yeux des élus, ne peut pas, ne doit pas servir de justification à la mise en place d'une commune nouvelle. Même sans opposition sur le plan du principe, le délai du 1er janvier 2016 semble beaucoup trop court pour étudier toutes les questions qui ne manqueront pas de se pos-



traduise par des suppressions d'emploi. Le citoyen ne risque-t-il pas de voir s'éloigner les services de proximité comme l'état civil. Sur le plan symbolique quel nom choisir pour la nouvelle collectivité et où fixer son siège ? Sans parler du choix du maire qui peut exacerber des rivalités locales en nuisant à l'émergence du projet commun de territoire. Enfin l'absence quasi générale du sujet pendant la campagne des élections municipales de 2014 pose un vrai problème de démocratie soulevé par de nombreux élus (Ouest France du 30/04/2015). Moins de 2 ans après avoir exprimé leurs préférences par un vote, les citoyens pourraient se voir

er. Par respect de la démocratie, pour donner du temps au temps et évaluer correctement une décision qui engagera les collectivités pour plusieurs dizaines d'années, voire plus, ne serait-il pas judicieux d'utiliser la durée du mandat municipal en cours pour étudier toutes les conséquences, positives comme négatives, d'un regroupement. En 2020 lors des prochaines élections municipales la population pourrait alors se prononcer en toute connaissance de cause.

Yves Mulet Marquis

Les Françaises et la guerre de

LA GUERRE DE 14-18 A D'ABORD ÉTÉ UNE AFFAIRE D'HOMMES : 8 MILLIONS DE MOBILISÉS, 1,322 MILLION DE MORTS DANS L'ENFER DES TRANCHÉES. DÈS 1914, LA GUERRE SÉPARE LES SEXES. HOMME SOLDAT OU FEMME GARDIENNE DU FOYER, CHACUN À SA PLACE EST REQUIS POUR DÉFENDRE LA PATRIE.

Cependant, la guerre que l'on espérait courte, devient une guerre d'usure. La première guerre totale se gagne également à l'arrière et est donc aussi l'affaire des femmes.

Les « anges blancs »

Les travaux historiques des dernières décennies ont étudié la place des femmes durant le premier conflit mondial et montrent comment elles ont participé massivement à l'effort de guerre. Ainsi les femmes connaissent des expériences nouvelles et leur place dans la société est bouleversée. Face à l'ennemi, le combat lui-même reste le devoir des hommes. Pourtant, des femmes seront au contact direct du feu ou des horreurs de la guerre.

Peu se battent comme « soldates » à l'instar de l'aviatrice Marie Marvingt, décorée en 1915 pour avoir effectué le premier bombardement aérien (remplaçant un pilote malade!). Des femmes, dactylos, conductrices, employées civiles de l'armée sont sur le front. Des « espionnes », agents de renseignements ont rendu des services comme Marthe Richer (M. Richard) ou l'héroïne du Nord, Louise de Bettignies, morte en captivité juste avant la fin de la guerre, moins connue que Mata Hari condamnée en 1917 !

Plus conforme au modèle féminin, les infirmières, les « anges blancs » ont été indispensables pour soigner les hommes sur le front ou à l'arrière. Leur dévouement est vu comme le prolongement du rôle maternel. Elles sont plus de 100 000 en 1918 : infirmières salariées de l'assistance publique, (de milieux modestes), bénévoles de la Croix rouge, issues de la bourgeoisie, religieuses. Témoins des horreurs, elles ne sont pas incitées à témoigner. Peu de femmes médecins dans les hôpitaux militaires : peu nombreuses dans la profession, elles ne sont pas acceptées au front et ont fort à faire à l'arrière.

Marie Curie, physicienne prix Nobel, crée le service radiologique des armées. Avec sa fille, Irène, infirmière, elle circule sur le front avec les « petites curies », voitures équipées d'appareils radiologiques qui aident les chirurgiens à opérer.

Mobilisées sur le front intérieur

L'économie de guerre mobilise la main d'œuvre féminine. Si les femmes des milieux populaires ont toujours travaillé, on passe de 37% de femmes dans la population active en 1914 à 42%



en 1918. La nouveauté est de les voir remplacer les hommes mobilisés dans tous les secteurs. Les paysannes, devenues chefs d'exploitation, tirent parfois elles mêmes la charrue car le bétail est réquisitionné. Des femmes prennent la tête de petites entreprises, sont conductrices de tram, de bus, factrices. Les Ardoisières de Trélazé, innovent en embauchant des femmes fendeuses. Les munitionnettes (480 000 en 1918), symbole de cette mobilisation, produisent des millions d'obus dans les industries d'armement (usines Beauvais et Robin à Angers). Les conditions de travail sont difficiles mais les salaires plus élevés, moins que ceux des hommes cependant.

Il faut aussi soutenir le moral des soldats. La philanthropie d'avant guerre se réoriente dans un sens patriotique : 70 000 bénévoles, souvent femmes de milieux privilégiés, préparent des colis pour les poilus. En 1915, à Angers deux femmes ont l'idée de créer les mairaines, qui écrivent aux soldats. Chanteuses populaires, actrices n'hésitent pas à se produire lors de galas au profit des poilus et sur le front pour réconforter les combattants, comme Sarah Bernhard, malgré sa jambe amputée. Même les féministes, très actives avant guerre se rallient en majorité à l'Union sacrée

et suspendent leur lutte pour le droit de vote qui semblait prêt à aboutir. Marguerite Durand, Cécile Brunsvicg, les associations féministes tiennent un discours patriotique. Les féministes participent à l'effort de guerre comme bénévoles, infirmières. Certaines ne renoncent pas à leurs convictions pacifistes renforcées par les horreurs de la guerre. L'institutrice Hélène Brion, poursuivie en 1918 pour défaitisme se défend en disant qu'elle est pacifiste parce que féministe, comme à Angers, l'institutrice Gabrielle Bouët.

Les domestiques de la guerre

Vivre dans un pays en guerre, même loin du front signifie aussi bien des souffrances. La séparation difficile affectivement implique des charges nouvelles. Autonomes par obligation, les ménagères de guerre doivent économiser, subir les pénuries. 600 000 veuves vivent alors une catastrophe sentimentale et matérielle. Dans les départements du Nord et de l'Est occupés par les allemands, coupés du reste du pays, la vie des femmes est encore plus dure : viols, restrictions, travaux forcés, déportations.

Près du front, la population civile souffre des bombardements, des destructions. En 1918, les femmes ont le sentiment

d'avoir fait leur devoir, même si peu sont décorées (des infirmières).

On a longtemps laissé de côté l'étude de la place des femmes dans la guerre. Les travaux récents ont réparé cet oubli et débattent sur la question de savoir si la guerre a été facteur d'émancipation. La réponse doit être nuancée. Si l'idéologie guerrière renforce les rapports de sexe traditionnels, l'économie de guerre les modifie. Après la parenthèse de la guerre, la société tente de réaffirmer une ligne de partage ferme entre les sexes. Le modèle dominant reste celui de la mère au foyer, l'égalité des salaires n'est pas à l'ordre du jour et dans le monde ouvrier, les syndicats restent hostiles au travail des femmes. L'idée que le travail salarié est incompatible avec la maternité est alors renforcée. La loi de 1920 réprime plus durement l'avortement et interdit toute « propagande » sur la contraception. En 1919, la Chambre des députés vote le suffrage féminin mais le Sénat s'y oppose et les françaises devront attendre 1944, en retard sur bien des pays. Le code civil n'est pas modifié, la femme mariée reste mineure juridique, et « doit obéissance au mari ». « Les femmes n'ont été que les domestiques de la guerre » dit la journaliste Séverine.

Pourtant les travaux récents sur la sphère privée montrent que des changements imperceptibles ont eu lieu, notamment des relations plus égalitaires dans les couples. Les principales bénéficiaires sont les jeunes filles de la bourgeoisie : accédant de plus en plus aux études, elles ont gagné le droit d'avoir une profession, font du sport. L'acquis le plus manifeste et le plus général semble la conquête définitive d'une liberté d'allure et de mouvement. La guerre a signé la fin du corset, des vêtements trop longs. Les nécessités de la guerre ont fait évoluer l'habillement et la liberté des mœurs est un peu plus grande dans un pays où, les femmes comme les hommes, traumatisées par la guerre, ont le sentiment que le bonheur est fragile.

Marie Anne Guéry

La démocratie est morte

LA CRISE DÉMOCRATIQUE SE MANIFESTE SOUS DE MULTIPLES FORMES. LA PLUS VISIBLE EST LA PROGRESSION SPECTACULAIRE ET CONTINUE DU TAUX D'ABSTENTION, UNE GRÈVE DES URNES DE PLUS EN PLUS MASSIVE. ON S'EN TIENDRA À UN SEUL EXEMPLE, CELUI LE PLUS RÉCENT DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES.

En Maine et Loire sur 588 314 inscrits, 288 634 électeurs ne se sont pas déplacés au second tour, à quoi il faut ajouter 23 952 votes blancs et nuls soit 8,8% des votants.

La moyenne des voix obtenues pour les 42 élus ressort à un taux de 24,15% des inscrits, à peine un électeur. Cela se manifeste y compris au sein des partis dont on pourrait penser que les adhérents attachent un vif intérêt à la vie politique.

L'UMP et le PS viennent de tenir leur congrès.

À peine la moitié des adhérents de ces partis ont participé aux votes préparatoires aux congrès sur quatre.

Verrouillage institutionnel

L'organisation et le fonctionnement des institutions participent à ce désintérêt citoyen.

Le primat du pouvoir exécutif sur les assemblées délibérantes et ce à tous les niveaux, du Conseil municipal à l'Assemblée nationale, conduit bon nombre de citoyens à considérer que leur vote a peu d'effet sur les choix politiques opérés.

On peut aussi évoquer une propension des élus à déléguer une partie de leurs pouvoirs à des acteurs non visibles (techniciens, conseillers...) qui n'ont aucune obligation vis à vis des électeurs.

L'élection présidentielle est devenu l'événement politique majeur compte tenu des pouvoirs dont dispose le Président de la République.

Le passage à 5 ans du mandat présidentiel de même durée que celui des députés, le déplacement des élections législatives après le scrutin présidentiel a parachévé l'institution d'une monarchie élective.

Il ne s'agit plus de choisir un député en fonction du projet politique qu'il porte mais uniquement sur la question de savoir s'il soutient ou pas le Président de la République nouvellement élu qui appelle les électeurs à élire une majorité parlementaire conforme à ses choix politiques.

S'en suit pour l'élection présidentielle une course à l'électeur s'appuyant sur de très vagues programmes susceptibles de capter les plus de voix possibles, tout cela conduisant comme on le voit aujourd'hui à une alternance au pouvoir des deux partis dominants pour mener des politiques publiques quasi-

ment similaires.

On doit aussi aborder la question des modes de scrutin qui agissent de façon considérable et négative dans la représentation des différents partis conduisant au déni démocratique.

On reprendra ici l'exemple des récentes élections départementales.

Si l'on rapproche le nombre de voix obtenues par les différents partis au 1er tour et le nombre d'élus respectif, on voit que la répartition des élus n'a rien à voir avec les votes exprimés et le choix des électeurs.

Avec 97 578 voix, la droite obtient 30 élus, avec 62 005 voix le PS obtient 12 élus.

Le FN avec 57 632 voix n'obtient aucun élu, pas plus que le FDG (14 714 voix) et EELV (11 543 voix).

Un suffrage, exprimé au 1er tour, sur trois n'obtient aucun élu, voilà bien une démocratie à géométrie représentative très variable.

Enfin, l'ensemble des traités européens limite considérablement la souveraineté nationale notamment par le biais des dispositifs de contrôle des budgets de chaque Etat membre de l'Union Européenne.

Les fondements de la démocratie délégataire

Notre Déclaration des droits de l'homme et du citoyen précise dans son article 6: « *La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation (...).* ».

La Constitution du 24 juin 1793 qui n'a jamais été appliquée disposait dans son article 29 que « *chaque citoyen a un droit égal à concourir à la formation de la loi et à la nomination de ses mandataires.* ».

On a donc ici l'affirmation de trois options possibles : l'intervention directe des citoyens, la désignation de représentants ou un mixte des deux.

La Constitution de 1958 actuellement en vigueur indique dans son article 2 que le principe de la République « *est (...): gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.* ».

Magnifique formule qui ne dit rien de la forme que doit prendre ce gouvernement « *par le peuple.* ».

L'article 3 met fin à toute ambiguïté : « *La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par voie de référendum.* ».

La souveraineté ne s'exerce donc pas au choix par les citoyens ou les représentants comme l'indique l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme, ni les deux à la fois comme le proposait la

constitution de 1793, mais uniquement par ses représentants sauf en cas très exceptionnel de référendum.

Ainsi, comme l'indique le politiste Dominique Rousseau dans son ouvrage « *Radicaliser la démocratie* » l'exigence constitutionnelle selon laquelle le citoyen doit pouvoir concourir personnellement à la formation de la loi « *est engloutie par deux fortes vagues, celle de la représentation et celle du marché (...). La démocratie a été happée par le principe de représentation, elle n'est pensée que par lui, elle en est devenue prisonnière.* ».

Reste à savoir de quels pouvoirs disposent le représentant du peuple vis à vis des électeurs qui l'ont désigné, quel est son mandat?

C'est ici qu'apparaît la question du mandat impératif qui pèse lourd dans l'histoire politique de notre pays.

Celui-ci est expressément banni, l'article 27 de la Constitution de 1958 est clair et brutal : « *Tout mandat impératif est nul. Le droit de vote du Parlement est personnel.* ».

Il est vrai que notre pays a connu une très courte période pendant laquelle le mandat impératif a été pratiqué, c'était durant la Commune de Paris en 1871.

Mais affirmation ne vaut pas démonstration.

Les adversaires farouches du mandat impératif se justifient en indiquant que le représentant élu est celui de la souveraineté nationale puisqu'il prend des décisions concernant tous les citoyens et les électeurs de la circonscription dont il est le représentant ne peuvent lui imposer des décisions pour l'ensemble de la nation.

La souveraineté populaire doit donc s'effacer devant la souveraineté nationale.

L'argument est limité et spécieux.

La majorité politique qui se dégage d'un scrutin n'est pas l'assemblage de projets locaux mais un ensemble de propositions politiques globales.

Enfin si le découpage électoral était réellement un obstacle au couple souveraineté populaire/souveraineté nationale, rien n'empêche de décider qu'il y ait une seule circonscription sur le territoire national.

Ce refus du mandat impératif renvoie sans le dire au spectre du contrôle citoyen sur les élus qui dans les faits bénéficient d'un blanc-seing pour toute la durée de leur mandat.

Reste à examiner le rôle des partis dans ce système de démocratie délégataire, partis qui sont encore, peu ou prou, la médiation principale entre les électeurs et le pouvoir politique.

Dans les faits ceux-ci ne cessent depuis plusieurs décennies de s'affaiblir, les

effectifs des adhérents sont en forte baisse et la défiance à leur égard ne cesse de grandir nourrie pour partie par la conduite juridiquement condamnable d'un certain nombre d'hommes politiques.

On doit aussi noter la multiplication d'associations, mouvements, collectifs sur des sujets politiques qui s'inscrivent dans l'action politique en dehors des partis.

Dans une enquête réalisée par l'IPSO S en avril 2015, une question est posée sur la confiance dans différentes institutions.

Les partis arrivent bons derniers dans la liste des institutions citées, 9% des sondés déclarent avoir confiance en eux.

Laisser se poursuivre l'agonie sans fin de la démocratie délégataire racornie sous un régime de monarchie élective où à chaque scrutin se joue l'alternance sans alternative peut conduire au pire.

Des réponses nécessaires et urgentes

On notera d'abord qu'une réforme radicale des institutions n'est pas chose aisée, les rédacteurs de la Constitution de 1958 ont soigneusement verrouillé le système.

Nous sommes très loin de la hauteur de vue des rédacteurs de la constitution de 1793 qui affirmaient qu'un « *peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa constitution (...).* ».

Déclinons ici quelques principes, bien entendu sujets à débat.

L'élaboration d'une nouvelle constitution doit passer par un grand débat public populaire et ne pas se limiter à l'élection d'une assemblée constituante.

Les meilleures institutions imaginables sans une vie politique revivifiée et une participation populaire réelle resteront lettre morte.

Il n'y a pas de démocratie véritable sans débat, sans consciences libres, sans dossiers instruits, sans connaissance du réel, des contradictions, des enjeux, sans apport de la science, de la recherche, du travail intellectuel.

La démocratie pour être véritable doit s'exercer à la fois au plan politique et aux plans économique et social.

Il s'agira d'élaborer un système associant délibération populaire et représentation sous contrôle citoyen.

De multiples dispositifs peuvent être mis en place comme par exemple l'initiative législative citoyenne.

Il faudra évidemment supprimer l'élection du Président de la République au suffrage universel, placer l'exécutif sous le contrôle du Parlement, instaurer le scrutin proportionnel.

L'aspiration à la réinvention de nouvelles règles de vie et d'action politiques est réelle dans notre pays.

Les signes se multiplient d'une envie d'une autre façon de vivre ensemble et de gérer le bien commun.

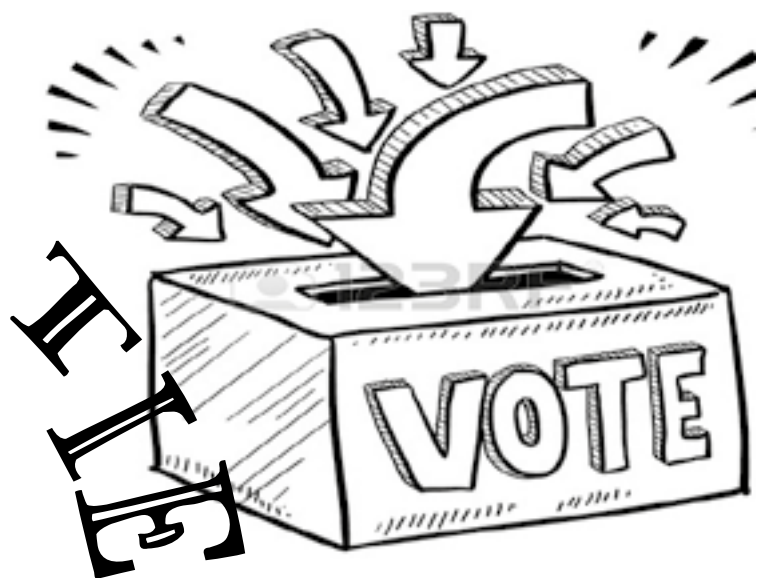
Reste à prôner et espérer une insurrection citoyenne pacifique et exigeante pour une démocratie à réinventer.

Jean-Louis Grégoire

VIVE LA DÉMOCRATIE !

DÉMOCRATIE

un concept multiformes



L'ÉTUDE DU GREC ANCIEN, OBJET DE POLÉMIQUE LORS DE L'ANNONCE DE LA RÉFORME DES COLLÈGES, AIDE À COMPRENDRE LA SIGNIFICATION DU MOT DÉMOCRATIE. IL PROVIENT DE DÉMOS, LE PEUPLE, ET KRATOS, L'AUTORITÉ. EN LANGAGE MODERNE, POUR FAIRE BREF, DISONS QU'IL S'AGIT D'UN MODE DE GOUVERNEMENT OÙ, PAR OPPOSITION AUX RÉGIMES DICTATORIAUX, LE POUVOIR APPARTIEN AU PEUPLE.

De quels moyens, directs ou indirects, le peuple dispose-t-il pour exercer son pouvoir et son contrôle ?

Un vaste domaine d'application

L'Anjou Laïque pourrait consacrer plusieurs numéros entiers à la démocratie sans épuiser le sujet. De nos jours le concept s'étend bien au delà des limites de la sphère politique. Commençons donc par évoquer rapidement des domaines, autres que politiques, où la démocratie peut et doit s'appliquer.

Démocratie économique ? A l'évidence le pouvoir économique n'appartient pas au peuple. La montée des inégalités dans la société en témoigne chaque jour. La richesse créée va de plus en plus au capital et de moins en moins au travail. De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins.

L'idéal des tentatives de mise en œuvre d'une société communiste sans classes sociales s'est heurté à la réalité de la nature humaine et a abouti à la création de sociétés autoritaires voire dictatoriales dans lesquelles le peuple ne disposait pas du pouvoir sauf peut être à l'origine pendant les brèves périodes révolutionnaires.

Démocratie culturelle ? L'accès à l'éducation et à la culture se répartit très inégalement dans la population. Dans son livre « Les Héritiers » le sociologue Pierre Bourdieu montre comment le fonctionnement du système scolaire reproduit les hiérarchies sociales existantes et élimine certains pans de la société de l'accès au pouvoir, qu'il soit économique ou politique. Le constat

reste encore plus vrai au 21^e siècle. L'écart est fortement marqué dans les écoles d'ingénieurs : 47,8 % des élèves-ingénieurs ont des parents cadres ou professions intellectuelles supérieures, 5 % sont enfants d'ouvriers et 6,4 % d'employés. La proportion des enfants d'ouvriers et d'employés s'élève dans les filières courtes, des IUT aux BTS, en passant par les écoles paramédicales et sociales qui en général ne conduisent pas aux fonctions les plus élevées dans la hiérarchie sociale.

Démocratie sexuelle ? Du fait d'une tradition culturelle qui évolue trop lentement les femmes subissent toujours des inégalités liées à leur sexe : salaires inférieurs à travail égal, accès plus difficiles aux fonctions de direction, sous représentation dans les fonctions électives malgré les incitations à la parité, déséquilibre dans le partage des tâches ménagères, .. Le chemin reste long même si des améliorations notables ont eu lieu ces cinquante dernières années : libre disposition de son salaire, libre disposition de son corps avec les lois sur la contraception et l'interruption volontaire de grossesse,

Un progrès significatif récent, le mariage pour tous, qui étend à toutes les formes de couples la possibilité d'affirmer leur souhait de vie commune par un acte civil de mariage.

La démocratie participative

Largement mise en avant par une ancienne candidate à la présidence de la République, elle consiste en théorie à renforcer la participation des citoyens dans la prise de décision politique. Des budgets participatifs limités sont confiés à des assemblées de citoyens qui les gèrent à leur guise : choix des fleurs dans le massif du quartier, couleur des murs ou nom de l'école, En réalité la distribution de miettes de pouvoir leurre les citoyens, la part essentielle des décisions leur échappant. Dans le même genre d'attrape-nigaud on peut inclure les conseils de jeunes ou d'anciens. Il y a loin de la théorie à la pratique. Plus que de démocratie, il s'agit plutôt de démagogie participative.

En parallèle les adeptes de la démocratie participative proposent des modalités diverses de contrôle du pouvoir par le peuple : jurys citoyens, référendums d'initiative populaire, enquêtes publiques et conférences citoyennes. Si au niveau local des possibilités existent, dès que la collectivité territo-

riale devient importante se pose la question de l'organisation de la démocratie participative. Au niveau d'une ville comme Angers ou d'un pays comme la France, comment y associer tous les citoyens sans privilégier une élite quelle qu'en soit la nature ? Certains préconisent des tirages au sort sur les listes électorales ou sur les annuaires du téléphone. Tout le monde n'y figure pas. Et encore faudrait-il que les tirés au sort s'investissent réellement dans les responsabilités qu'on voudrait leur confier. Qui dirigerait les délibérations de ces assemblées ? L'exemple des jurys d'Assises formés sur ce schéma est révélateur. Suivant les affaires jugées, entre 20% et 40% des tirés au sort obtiennent de se faire dispenser et l'on sait bien que l'influence des magistrats professionnels pendant le délibéré détermine largement le jugement prononcé. Les enquêtes publiques qui demandent à tous les citoyens de donner leur avis sur un projet d'investissement ne reçoivent la plupart du temps que les opinions des minoritaires opposants au projet. Les quelques conférences citoyennes organisées ne donnent lieu qu'à des débats stériles à sens unique où les opposants monopolisaient la parole, interdisant toute autre expression, allant même jusqu'à empêcher la tenue de la conférence. Un vrai simulacre de démocratie. Ce fut le cas pour le débat public sur les nanotechnologies : réunions perturbées ou annulées du fait de l'action d'activistes militants contre la « techno science » disaient-ils. Enfin, l'utilisation du référendum, y compris d'initiative populaire, permet aux suisses de retarder le droit de vote des femmes jusqu'en 1971 et tout récemment à l'extrême droite helvète de s'offrir une tribune gagnante en jouant sur la peur de l'immigré.

La démocratie représentative

Dans ce mode de démocratie le citoyen confie à un nombre limité de représentants le soin de conduire les affaires publiques. Régulièrement, les représentants remettent en jeu leur mandat lors des élections. L'électeur citoyen, par son vote, émet un jugement sur l'action des élus. Mais contrairement aux jurys citoyens (comités de salut publics permanents?) la durée du mandat électif, 5 ou 6 ans - on peut en discuter - autorise les visions de long terme, les choix réfléchis, et les décisions courageuses en toute conscience. Elles ne dépendent pas ou faiblement de la pres-

sion populaire (populiste?) fortement influencée par les circonstances extérieures du moment. Croyez-vous qu'en 1905 la loi de séparation des Églises et de l'état aurait pu être adoptée par un référendum ? J'en doute. Croyez-vous que les lois Neuwirth sur la contraception, Weil sur l'interruption volontaire de grossesse ou Badinter sur l'abolition de la peine de mort auraient obtenu une majorité de suffrages citoyens ? J'en doute fort. Dans tous les champs cités dans le premier paragraphe les progrès résultent de l'action des élus représentants du peuple. Et je pourrais multiplier les exemples de décisions prises par des élus courageux ne cédant pas à la démagogie ambiante qui font qu'aujourd'hui la France reste une grande démocratie. Qu'il faille en améliorer le fonctionnement je n'en disconviens pas : limitation du nombre des mandats différents, limitation dans le temps de l'exercice d'un même mandat, obligation de rendre compte périodiquement de son action, renouvellement du personnel politique. La question de la représentation des minorités se pose au niveau national comme aux niveaux inférieurs. Dans le numéro précédent de L'Anjou Laïque (N°112/mai 2015) l'article « Une démocratie en trompe l'œil » analyse bien le phénomène pour le département. Une représentation totalement proportionnelle conduit au blocage par absence de majorité. Mais l'introduction d'une dose limitée de proportionnelle pourrait répondre au problème, y compris de l'absentéisme, puisque chaque électeur aurait l'assurance que ses idées seraient représentées dans les institutions. Même si cette modification ouvre à l'évidence la porte à des groupes extrémistes, il faut l'accepter. La démocratie à un prix qu'il faut être prêt à payer.

Que choisir ?

En ce qui me concerne le choix ne fait pas de doute. La démocratie participative ouvre grand la porte à toutes les dérives démagogiques. Elle donne un poids démesuré à l'influence d'activistes qui cherchent à imposer par l'intimidation et la violence leurs opinions minoritaires.

Malgré ses défauts et les améliorations nécessaires, la démocratie représentative reste le meilleur et le plus efficace des systèmes.

Yves Mulet Marquis



depuis
60
ans

Une coopérative au service de l'école

**LE 19 MARS 1955, NAIS-
SAIT LA SOCIÉTÉ ANGEVINE
D'ÉDITION ET DE LIBRAI-
RIE, PLUS CONNUE SOUS LE
SIGLE SADEL.**

Les fondateurs se font, hélas, de plus en plus rares. Dans le paysage angevin, la Sadel fait partie des incontournables dès lors que l'on parle librairie-papeterie scolaire et matériel éducatif. Cependant, peu nombreux sont ses clients qui connaissent l'histoire de la Sadel, plus précisément, pourquoi et dans quelles conditions une poignée de personnes (instituteurs, parents d'élèves, organisations syndicales et d'éducation populaire) farouchement attachées à l'École de la République ont décidé de créer cette coopérative de négoce.

Le soixantième anniversaire est l'occasion de faire une rétrospective de cette fabuleuse aventure.

1955, voilà 10 ans que la seconde guerre mondiale est terminée, mais seulement 6 ans que les tickets de rationnement ont été retirés de la circulation. L'économie, exsangue, redémarre tant bien que mal. La population, en majorité rurale se remet des années noires, en bénéficiant des avancées sociales promues par le Conseil National de la Résistance. La natalité progresse comme jamais dans l'histoire nationale.

Et l'école? La troisième République avait doté toutes les communes d'une école publique au grand dam de la hiérarchie catholique qui voyait une part de son pouvoir s'étioler. Au cours des années 30, la montée de l'extrême droite et des ligues fascistes dans le pays, ont donné des ailes aux hobereaux locaux aidés par l'Église pour fermer en masse les écoles publiques dans les communes rurales, comme ce fut le cas dans les Mauges en particu-

lier. Ailleurs, tous les moyens étaient bons pour les mettre en difficulté, tant au niveau des instituteurs et institutrices en ne leur donnant pas un logement de fonction décent par exemple, qu'au niveau des élèves bien moins considérés matériellement que ceux de l'école confessionnelle.

Pour se doter du moindre crayon, de l'ardoise, du cahier ou du livre, il fallait aller chez le marchand local qui, souvent, ne mettait pas la bonne volonté nécessaire pour approvisionner, en temps voulu, les coopératives scolaires présentes dans pratiquement toutes les écoles publiques.

C'est dans ce contexte conflictuel qu'a germé l'idée de créer une librairie-papeterie pour aider l'école publique et soutenir les instituteurs en leur procurant livres et fournitures au moindre coût.

La cheville ouvrière fut Albert CHARLEUX, alors président de la FOL de Maine et Loire, et ancien secrétaire général de l'Inspection Académique. Entouré d'un groupe de militants, il fut aidé immédiatement par les organisations laïques du département : la FOL (Fédération des Œuvres Laïques), le SNI (Syndicat National des Instituteurs), la FEN (Fédération de l'Éducation Nationale), la FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves) et les DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale).

Après un appel à la souscription d'actions, peu entendu, il fallut recourir à l'emprunt auprès de la Banque Centrale des Coopératives. 3 salariés, dont 1 représentant, travaillaient dans un petit local loué, 4 rue St Laud à Angers.

1957 : 5 salariés œuvraient dans un nouveau local loué rue des Poëliers. L'hostilité de la concurrence se faisait sentir. Les éditeurs manifestaient leur réticence à livrer à temps.

Durant ces années, la gestion était difficile du fait que le paiement des fournis-

seurs se faisait au comptant alors que le délai du règlement des mairies était très fluctuant.

En 1968, après l'arrivée de Claude MÉNARD en qualité de directeur, puis de Président Directeur Général, la prospection dans les écoles se développant, l'idée d'acheter un local de 500 m², 19 rue de la Roë est adoptée.

Mais l'accroissement de l'activité est tel, qu'en juin 1982, la Sadel quitte la rue de la Roë pour investir dans un local de 1400 m² sur 3 niveaux, boulevard Carnot. Le nombre de salariés passe à 20 et le chiffre d'affaires frôle les 10 000 000 F. Deux ans plus tard, on compte 33 salariés pour un chiffre d'affaires de 23 500 000 F.

En 1985, la Sadel décide l'ouverture de la librairie Contact sur 450 m², rue Le-nepveu.

En 1989, le Conseil d'Administration de la Sadel décide de se rapprocher de la CUC (Coopérative de l'Université Club, située à Ivry-sur-Seine). La CUC, qui est une SCOP, spécialisée en librairie scolaire, va apporter sa caution financière dans la création d'une SCI pour la construction d'un local, boulevard de la Romanerie, à Saint-Barthélemy-d'Anjou.

C'est ainsi qu'en juin 1990, la Sadel y dispose de 3500 m² de stockage et de préparation de commandes et d'un magasin de 400 m² ouvert aux particuliers.

Puis le développement s'accélère :

- 1994, la Sadel rachète une librairie scolaire à Rennes.

- 1997, Claude MENARD, retraité conserve la présidence du Conseil d'Administration. Patrice MOYSAN devient directeur général.

- 2000, extension du bâtiment de Saint-Barthélemy à 4500 m².

- 2002, changement des statuts et arrivée d'Étienne BREMOND en qualité de président du Conseil d'Administration. 76 salariés, chiffre d'affaires :

21 250 000 € (139 390 000 F).

- 2004, ouverture du magasin d'Orvault (500 m²).

- 2006, transfert du magasin de Rennes à Saint-Grégoire (500 m²).

- 2009, ouverture du magasin, rue Vaucanson (1200 m²).

- 2011, la CUC met en vente la LIRA (société de vente par correspondance de papeterie, située à Lorient-sur-Drôme). La Sadel achète cette société (51%) avec la NLU (SCP située à Auxerre). Patrice Moysan est élu président du Conseil d'Administration de NLU. De fait, SADEL, NLU et LIRA ont une gouvernance unique.

- 2012, déménagement de l'activité logistique et des services généraux de la Sadel dans un local de 14 000 m² à Brissac-Quincé.

- 2015, la Sadel rachète la librairie LAFOLYÉ, située à Vannes.

Désormais, les 4 sociétés ont en commun, un référencement, des approvisionnements, un système informatique, une politique tarifaire, un catalogue librairie, papeterie et matériel éducatif et utilisent un portail internet unique : « savoirplus.fr ».

Derniers chiffres :

- SADEL : salariés = 110, chiffre d'affaires = 30 500 000 €

- SADEL, NLU, LIRA, LAFOLYÉ : salariés = 170, chiffre d'affaires = 52 000 000 €

Au niveau de l'hexagone, dans l'environnement scolaire, la Sadel est le premier libraire, et le groupe, selon les années, est premier ou second papetier.

Note importante : contrairement à ce qui se passe très souvent dans l'économie libérale, les différents rachats de sociétés n'ont pas été accompagnés de licenciements au contraire !

Étienne Brémond



Marche mondiale des femmes

Faire marcher toutes les femmes du monde, sur les mêmes revendications, aux mêmes moments, dans un maximum de pays et de continents, une idée venue de la Fédération des Femmes du Québec en 1998. Depuis, beaucoup d'associations et d'organisations syndicales ont été séduites par l'idée.

Quelques notes prises le dimanche 7 juin à l'agora nantaise par Monique Bellanger dans le cadre de la Marche Mondiale des femmes.

Intervention de Monique Vézinet, responsable à l'UFAL

Il y a conjonction entre les extrémismes religieux et l'extrême droite FN (poussée récente en France) pour s'attaquer aux droits acquis par les femmes et les féministes (droit de disposer de son corps), pour instituer des politiques familiales régressives. La montée d'un intégrisme islamiste et catholique apparaît dans différentes manifestations : Journée du retrait de l'école, actions de CIVITAS, les « Manifs pour tous » soutenues par le FN. Les intégristes catholiques sont organisés au niveau européen en lobbys très puissants et l'islamisme radical est arrosé par les pétrodollars d'Arabie saoudite ! Tout cela joint aux politiques néolibérales qui démolissent les institutions républicaines de protection sociale et d'accueil de la petite enfance. Les lois sur le voile sont remises en question.

Réagissons en s'appuyant sur la loi de 1905 : liberté absolue de conscience sans aucune restriction, liberté d'expression avec les limites fixées par la loi (qui n'interdit pas le blasphème), séparation entre les Églises et l'État, neutralité dans la sphère publique (et dans les lieux de formation comme l'école), reconnaissance des cultes. Développons l'école publique et l'éducation non sexiste, civique et laïque. Aidons les associations qui ont

une pratique laïque d'éducation populaire.

Intervention de Solenn Assouan du groupe des Femen

Elle témoigne de son activisme de rue. Les actions contre le FN ont déclenché des agressions violentes et des insultes de bas niveau, sexistes et racistes: « sale négresse » (Solenn est brune). Tabassées et gravement blessées lors des cortèges «Mariage pour



tous» et par CIVITAS, lors des prières de rue. Les journalistes ont été également agressés physiquement.

Il est évident que les forces réactionnaires se mobilisent. Les religions fonctionnent selon un principe hiérarchique qu'elles veulent étendre à la société dans un système paternaliste qui appelle à la mise en servitude du corps des femmes. La montée de l'extrême droite doit être prise au sérieux comme le fascisme religieux (catholique ou islamique). Il faut insister sur le fait que la lutte contre l'extrême droite est un combat féministe, et que faire avancer les droits des femmes, donc les droits humains, va dans le sens de l'humanisme.

Intervention d'Ingrid, représentant la FSU

Les attaques de l'extrême droite à l'intérieur de l'école ne sont pas récentes (cf. offensives contre la pilule du lendemain distribuée par les infirmières dans les lycées (loi 2001).

- 2011 offensive contre le concept de genre dans les manuels de SVT au lycée

- 2013 contre les abcd de l'égalité

- 2014 journée du retrait de l'école

Les enseignants se sont vus pris à partie et questionnés sur des sujets comme la masturbation « enseignée » dans les cours, etc. Climat délétère avec les parents. Certains enfants portaient le slogan « touche pas à mes stéréotypes ». Cette lame de fond qui a fait reculer de 15 ans le mouvement vers l'éducation à la sexualité et à l'égalité filles - garçons, parce que désormais les enseignants se soumettent à un auto - contrôle et sont peu soutenus par leur institution (Peillon a renié le recours à la notion de genre, le retrait des abcd de l'égalité n'a pas été suivi de la mesure grandiose annoncée par le ministère).

Ces actions intrusives sont menées par les forces réactionnaires, dans l'école, au niveau des parents et des enseignants et des candidats enseignants par des organes comme le collectif Racines monté en 2013 (Front national), le collectif Culture Libertés et Création (du rassemblement Bleu Marine). Belles et rebelles, Sillage.

La résistance des enseignants se manifeste dans le collectif VISA (Vigilance Initiative Syndicale Antifasciste).

Comment résister dans l'institution ? En faisant toujours référence aux lois qui instituent l'éducation à la sexualité et à l'égalité. Le Conseil de l'Europe également demande un combat contre les stéréotypes.

Alimenter une VIGIE EGALITE contre les VIGIE GENDER.

#HUMEURS Et RUMEURS

Un ami encombrant

« Chez nous, c'est juste pas possible. On les aurait tous envoyés en prison ».

Ainsi s'exprimait Akbar al-Baker, PDG de Qatar Airways, auprès du directeur d'Air France dont les pilotes étaient en grève. Il faut dire que dans cette compagnie aérienne du Qatar où les femmes sont étroitement surveillées et licenciées quand elles sont enceintes, 90% des employés sont des migrants. Et au Qatar, les migrants travaillent 10 heures par jour pour quelques centaines de dollars par mois, sans aucune sécurité (1200 sont morts sur les chantiers de la Coupe du Monde de Football). Leurs passeports sont confisqués. Dans ce pays « ami », l'homosexualité est punie de mort, la liberté d'expression est inexistante. La charia est appliquée.

On espérait une réaction du gouvernement français. Mais c'était oublier que le Qatar est équipé d'avions européens et a commandé 24 Rafale.

Akbar al-Baker vient d'être élevé au grade d'officier de la légion d'honneur par le président de la République.

En catimini. On se demande pourquoi !

J-P. T

De quoi se plaignent-elles ?

Dans leur lutte pour l'égalité les femmes oublient trop souvent de signaler certains domaines où elles sont largement en tête devant les hommes.

Citons-en seulement trois parmi bien d'autres.

Parmi les travailleurs pauvres dénombrés dans notre pays, on compte 70% de femmes contre un petit 30% d'hommes.

Les emplois à temps partiel, et donc à salaire partiel sont occupés à 80% par les femmes, reste une portion congrue de 20% pour les hommes.

En matière de retraite, une femme sur trois touche une retraite inférieure à 700 euros alors que l'on dénombre seulement un homme sur six dans le même cas. Oui, de quoi se plaignent-elles ?

La vraie Dette



Aujourd'hui plus de la moitié de la population mondiale est urbanisée. Cela engendre trafic routier dense, activités industrielles multiples et travaux publics gros consommateurs d'énergie. On y répond par la multiplication des centrales électriques, très souvent au charbon hors de France.

La palme de la pollution

En Europe la plus polluée des villes est Cracovie, capitale historique de la Pologne, située sur le principal gisement de charbon du pays. Il assure là-bas 90% de l'électricité. Le chauffage au charbon engendre pneumonie, crises cardiaques, accidents vasculaires cérébraux, et de l'asthme bien sûr. L'air le moins respirable est celui de Peshawar (Pakistan) sans oublier Delhi, Dakar, Pékin, Mexico et Sao Polo. A Paris, on a adopté la solution dérisoire de la circulation alternée de temps à autre et de la limitation de vitesse avec l'ambition de devenir « la capitale mondiale du vélo ».

Le problème est mondial, parce que les vents ignorent les frontières. Évidemment, cela paraît donner raison à ceux qui estiment qu'on a véritablement besoin de l'énergie nucléaire... mais indépendamment du fait que d'autres sources d'électricité existent, telles

celles produites le long des océans par des installations marée motrices¹, la pollution ne se résume pas à la production de l'électricité charbonnière et au diesel.

Une dette écologique

La généralisation des pesticides gangrène la biosphère, et les monocultures de l'agro-business appauvrissent les sols, nécessitant de recourir à toujours plus d'engrais, à toujours plus de chimie. La biosphère pourra, sans doute, survivre. Elle a connue maints changements radicaux depuis des millions d'années. Mais l'homme? les dinosaures ont bien disparus...La marchandisation des activités humaines est aujourd'hui la règle. Ces activités sont mues par le profit que les multinationales peuvent en tirer. Elles dépassent aujourd'hui (depuis 1987 !) ce que la planète peut normalement reconstituer. C'est la « dette écologique » autrement plus inquiétante que n'importe quelle dette publique.

Le problème, pour nous, n'est pas scientifique, pas technique, il est politique.

J.P.Brachet

'on ne parle guère, sinon pas du tout, du barrage marée moteur de la Rance qui est toujours en activité depuis 1966

#HUMEURS ET RUMEURS

Jusqu'ici, tout va bien

Aujourd'hui dans notre beau pays, trois millions d'enfants, soit un sur cinq, vivent sous le seuil de pauvreté.

Leur nombre a augmenté de 440 000 entre 2008 et 2012. On peut trouver ces données et bien d'autres éléments dans un rapport de l'UNICEF France intitulé « Des enfants vulnérabilisés durablement par la pauvreté » et publié dans le cadre de l'audition de la France par le comité des droits de l'enfant de l'ONU.

Vive le Québec laïque !

Depuis 2001, le maire de Saguenay au Québec imposait de démarrer la réunion du conseil municipal par une prière catholique.

Le mouvement laïque québécois a déposé plainte.

A l'issue de dix ans de procédure, la Cour suprême du Canada vient de trancher en faveur du mouvement laïque. La Cour a jugé que l'Etat « ne doit pas s'ingérer dans le domaine de la religion et des croyances.

il « ne favorise ni ne défavorise aucune croyance, pas plus que l'incroyance. ».

Partout, tout le temps, la laïcité est un combat.

1750

C'est le nombre de migrants qui ont perdu la vie entre Janvier et Avril en méditerranée.

En guise de politique migratoire, c'est une politique de criminalisation des migrants que l'Europe et la France mettent en place.

La raison et le droit cèdent aux assauts de l'amalgame : étranger, clandestin, parasite, terroriste.

Cette politique désastreuse est un fiasco. Le flux migratoire continue de s'intensifier. Chaque cran de contrôle supplémentaire accroît le coût des traversées et la prospérité des passeurs.

Tenter de faire croire qu'on réglera la question en s'attaquant à leur douteux commerce, en les traquant et en

détruisant les embarcations

relève de l'escroquerie intellectuelle.

Ca mérite réflexion

Les récentes élections locales en Espagne ont vu la victoire à Barcelone de la liste « Barcelone en commun » menée par Ada Colau, une militante engagée contre les expulsions locatives. Un professeur d'économie à l'université de Barcelone explique ainsi ce succès : « Il est important de relever la générosité des partis politiques parce qu'ils ont accepté de ne pas se présenter en tant que tels. La gauche transformatrice a renoncé à une partie de son identité pour mettre en avant les exigences des citoyens. Quant aux mouvements sociaux, ils ont eu l'intelligence de s'inscrire dans un processus institutionnel. Car, en ne contestant que dans les rues, ils auraient offert davantage d'espace aux forces conservatrices. ».

À lire et à méditer.

Pas de confusion

Dans « Ouest France » du 9 juin, Michel Wieviorka, sociologue à la mode se prend pour un historien. Il écrit: en 2015, « au Moyen Orient, comme en 1793 en France, un ou deux États pourraient se construire dans le sang. La bien nommée Terreur a été précédée par des massacres de prêtres, prélude aux guerres de Vendée. Dans les faits, (les dirigeants de Daech) sont carrément des dirigeants d'État. Ils ont montré leur capacité à prendre le contrôle de territoires et à y gouverner, pas seulement par la terreur... A organiser le commerce légal ou illégal ».

Il faut donc « cesser de confondre le terrorisme global de groupes non étatiques, et l'affirmation, certes balbutiante d'états en formation ».

Ainsi, responsables de Daech et Robespierre seraient kif kif. Faut-il rappeler qu'à l'Assemblée Nationale Constituante en 1789-90 Robespierre vota l'égalité des droits de tous les citoyens y compris les noirs et les juifs; qu'il vota l'abolition de l'esclavage. La Terreur fut la réponse d'une jeune république à l'encercllement étranger (Robespierre avait voté contre la guerre en 1792, estimant que celle-ci conduirait la France à une dictature militaire). Ce fut également une réponse à l'insurrection intérieure qui, objectivement faisait, dans le même temps, le jeu de la réaction monarchique.

J. P. B.



Circulation marchande

Le traité de Rome en 1957 garantit « la libre circulation des personnes, des marchandises, des services, et des capitaux ». Il fallait donc réduire les entraves aux échanges. Et qui aujourd'hui les facilitent le mieux ? Évidemment la disparition des frontières et la construction d'autoroutes.

Hégémonie de la route

Et le livre blanc de la Commission européenne de 2011 déclare qu'il est impératif de parvenir « à réduire sensiblement l'émission de gaz à effets de serre... dans le secteur des transports qui est à l'origine d'une part importante et croissante de ces émissions ». Mais la dite commission ajoute que « freiner la mobilité n'est pas une option ». Donc, « l'existence de transports efficaces est cruciale ». Or, qui est le plus efficace aujourd'hui, en terme commercial évidemment ? Réponse : la route. Elle assure au-

jourd'hui 85% du trafic marchandises en Europe.

La route contre le rail

Le dogme de la concurrence libre et non faussée » prévaut évidemment. Et la délocalisation des usines de constructions automobiles françaises et allemandes, et celle de l'électroménager partout en Europe est depuis quelques années à l'ordre du jour du capital. Il s'agit de réduire la masse salariale, et cela a favorisé la circulation des camions. Ceux-ci circulent non seulement sans entrave, mais ils permettent aux délocalisations d'être rentables au maximum. C'est ainsi qu'en France la taxe à l'essieu n'a pas été revalorisée depuis 1971. Surtout le recours à des chauffeurs étrangers venus de l'Europe de l'Est s'avère juteux, dès lors qu'ils sont embauchés aux conditions sociales et fiscales de leurs pays d'ori-

gine. Et ce, d'autant mieux qu'en France ces routiers ne sont pas tenus de respecter les week-ends et nos jours fériés. Alors puisque le trafic routier ne cesse d'augmenter, les entreprises de transports routiers doivent prospérer? Eh bien pas du tout, La part du pavillon français ne cesse de décroître. En particulier aussi parce que la délocalisation des entreprises de transport est à l'ordre du jour dans des états comme en Allemagne pratiquant le dumping social. Il y a quelques années il était question de l'association rail-route. C'est bien fini. D'abord parce-que la fermeture des lignes dites secondaires est à l'ordre du jour (on note la disparition de plus de la moitié du réseau ferroviaire depuis la Libération). Les lignes jugées peu rentables doivent être remplacées par des lignes d'autobus trans-départements. Serait-ce là une compensation routière à la perte

de substances des entreprises de transports françaises?

La collaboration du rail et de la route (à l'ordre du jour en Suisse) est finie. Ainsi à Angers la SNCF (entreprise publique depuis 1937) a vendu sa gare marchandise de St Laud à des promoteurs immobiliers. La séparation technique¹ s'est avéré ubuesque. En effet la gestion est séparée entre activités fret, voyageurs², TER et lignes secondaires, elle est donc aussi dispendieuse. Quand on veut noyer son chien on l'accuse de la rage. La condition de l'Europe a tué le rail et a augmenté la pollution en CO².

J. P. B

¹Cette séparation a coupé la SNCF en deux entités. La SNCF proprement dite est vouée à la circulation, et RFF (réseau ferré de France) chargé de l'entretien et à qui la SNCF doit payer un péage.

²Un mécano est soit « fret », soit « voyageur ». Ils ne sont pas interchangeables.

HUMEURS ET RUMEURS

Et revoilà le serpent de mer

A un rythme irrégulier quoiqu'assez soutenu, on reparle de la retenue à la source de l'impôt sur le revenu, mesure de simplification qui relèverait du simple bon sens pour ses laudateurs. Le contribuable lambda n'aurait

plus à se casser la tête, son impôt serait prélevé sur son salaire comme les cotisations sociales. Plus de déclaration à faire, toute évolution de ses revenus serait immédiatement répercutée et le paiement de l'impôt étalé sur douze mois, bref que du bonheur. Sauf que. Sauf que l'on mettrait en place deux catégories de contribuables : les contribuables salariés qui seraient prestement prélevés et tous ceux qui ne sont pas salariés. Sauf que si, il faudrait malgré tout faire une déclaration pour les revenus autres que les salaires ainsi que pour différentes réductions (dons, pensions alimentaires...) et qu'on ne sait trop comment ces éléments

seront pris en compte pour définir le prélèvement opéré par l'employeur. Sauf que l'employeur devra intégrer ce nouvel élément dans les fiches de paie et que cela représente un travail supplémentaire dont il demandera la compensation. Comment et à quelle hauteur ? Sauf que la fraude la plus forte porte sur la TVA encaissée par les entreprises et non reversée à l'État. Le risque est réel qu'il en soit de même pour l'impôt sur le revenu. Sauf que nous sommes dans un système où l'impôt sur le revenu est payé avec un an de décalage. Comment passer à l'année courante, par une année sans impôt sur le revenu ?

Bref une fausse bonne idée qui a cependant le mérite d'éviter de parler d'une vraie réforme fiscale.

J. L. G.

35 heures

Bien qu'il s'en soit défendu par la suite et qu'il ait été recadré par le Premier Ministre, Emmanuel Macron a bel et bien remis en cause les 35 heures lors de l'université d'été de son parti à La Rochelle. Pour lui, tout comme pour le Medef qui a applaudi ses propos, les travailleurs français ne sont que des fainéants et des profiteurs. Comme les Grecs d'ailleurs. Qui a dit que le parti socialiste était le seul parti de droite, qui soit parfois tolérable?

Maelstrom au Proche Orient

Il est de bon ton, lorsqu'il est question de démocratie, de présenter l'Inde comme « la plus grande démocratie du monde ». Et cela alors que le système des castes s'impose toujours, avec au bas de l'échelle 200 millions d'intouchables condamnés à demeurer marginaux (la caste détermine travail et position sociale). En fait, l'Inde tolère au nom de l'hindouisme un régime d'apartheid qui ne dit pas son nom.

Au Proche-Orient c'est Israël qui est l'emblème de la démocratie, avec un parlement élu à une stricte proportionnelle et une réelle liberté de la presse. En face, nous avons des Etats arabes qui ignorent la démocratie (hormis le Liban)¹.

La mondialisation marchande, en l'absence de repères, de cultures partagées (hormis celle de l'argent), favorise une fuite en avant morbide. Celle de la recherche collective d'un salut, d'un absolu, par définition conservateurs. L'enfermement est tellement plus reposant que l'inscription dans le relatif. Le djihadisme en témoigne aujourd'hui tragiquement.

D'un autre côté la défense exclusive d'une culture, juive en l'occurrence, est le fondement du nationalisme juif. La naissance il y a 3 millénaires de la religion juive en Palestine donnerait des droits exclusifs aux seuls juifs, et en particulier pour les territoires conquis en 1967. On ne peut construire une nation sur l'inégalité entre individus. Ce projet sioniste de créer un état juif a abouti à une construction raciale-religieuse qui vise depuis 1967 à la colonisation et la spoliation de toute la Palestine, avec pour corollaire l'oppression militaire sur le territoire de la Cisjordanie.

Israël : une démocratie tronquée

La démocratie israélienne est viciée à la base. À l'origine se trouve le mouvement sioniste. Pour s'évader d'un empire russe (entre autres États) foncièrement hostile aux juifs, le sionisme postule le retour au pays des ancêtres, la Palestine. La Grande Bretagne s'installe sur les ruines de l'Empire Ottoman et crée un « Foyer juif » qui va se développer du fait de l'antisémitisme nazi. De foyer juif à un état souverain, il n'y a qu'une guerre d'indépendance entre la Grande Bretagne et les États arabes voisins. Et Israël naît officiellement

en 1948. Israël n'est qu'une démocratie tronquée. Il se proclame comme un état juif et les résidents palestiniens d'origine arabe ou druze, musulmans ou chrétiens, ne sont que des citoyens de seconde zone. Pour preuve ils sont exemptés de service militaire et ont une représentation particulière au Parlement d'Israël.

À l'issue de la guerre, les grandes puissances se sont créées une bonne conscience en fermant les yeux sur cette anomalie. Cela d'autant mieux que le nouvel État, dont la plupart des habitants sont venus d'Europe, constituait un modèle de démocratie dans un Proche-Orient dominé par un conservatisme réactionnaire.

La référence religieuse est alors ignorée.

Le Proche-Orient tourneboulé

L'échafaudage étatique, construit en 1919 par la Grande Bretagne et la France à partir des dépouilles de l'Empire Ottoman² a abouti à mettre en place des états artificiels qui ont perdu toute assise aujourd'hui. Et cela en particulier à la suite du gâchis provoqué par la guerre américaine contre le despote irakien Saddam Hussein. Il en a résulté un appel d'air, mais sans le contenu d'une démocratie laïque. Cela a favorisé une offensive se réclamant de l'Islam le plus intégriste, avec le soutien tacite des archaïques monarchies du Golfe persique. Celles-ci se liguent contre ce qu'elles considèrent comme une menace iranienne, laquelle chercherait à exporter le chiisme. L'Irak s'y prête, qui est ethniquement arabe mais majoritairement chiïte.

Aujourd'hui encore la peur de l'autre prévaut, une peur quasi pathologique. La seule alternative, à l'évidence, serait des démocraties pleinement laïques, pleinement égalitaires, pleinement démocratiques.

J.P. Brachet

1 Celui-ci avait choisi de s'allier à l'Allemagne en 14-18.

2 Encore qu'au Liban la représentation nationale soit strictement codifiée depuis 1944 à partir de critères religieux et ethniques, tant au Parlement que dans la haute administration et cela en fonction d'un décompte démographique organisé par la France il y a 60 ans.

HUMEURS ET RUMEURS

Même l'OCDE le dit

L'Organisation de coopération et de développement économique vient de produire un rapport intitulé " Pourquoi moins d'inégalité profite à tous ". Voilà ce qu'écrit dans le préambule du rapport Anger Gurria le secrétaire général de l'OCDE : " Nous avons atteint un point critique. Les inégalités dans les pays de l'OCDE n'ont jamais été aussi élevées depuis que nous les mesurons. Les chiffres prouvent que les inégalités croissantes nuisent à la croissance. Le sujet pour une action politique est autant social qu'économique. En ne s'attaquant pas au problème des inégalités, les gouvernements détruisent leur modèle social et nuisent à leur croissance à long terme. "

Parmi les remèdes proposés, l'OCDE préconise le renforcement des politiques de redistribution fiscale qui " constituent les instruments les plus efficaces et puissants de redistribution des richesses " et conseille aux gouvernements de " s'assurer que les ménages les plus riches assument leur part dans la charge fiscale ". Il ne reste plus qu'à espérer que notre ministre des finances lise ce rapport et s'en inspire.

J-L. G

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Évaporation

Vous ressentez une sensation de froid lorsque vous soufflez sur vos mains humides . Pourquoi ? Un indice, pensez à l'agitation des molécules qui constituent le liquide qui humecte vos mains.

Réponse de la devinette précédente: Montgolfière
Relisez le numéro 105, juillet 2013, de l'Anjou Laïque.
Nous évoquons la poussée d'Archimède à propos d'un glaçon qui flotte dans un verre d'eau. Ce principe ne s'applique pas seulement aux liquides mais aussi aux gaz, en fait à tous les fluides. Il explique

l'ascension des montgolfières. Elles reçoivent de la part de l'air ambiant une poussée verticale dirigée vers le haut égale au poids du volume d'air déplacé. Une montgolfière courante est assimilable à une sphère de 3000 m³. Le vol se passe en général en début de matinée lorsque l'air est encore frais, 10° C environ. Dans ces conditions on obtient une poussée d'Archimède de 37500 N. Elle doit compenser le poids de l'enveloppe, de la nacelle et des 4 passagers, sans oublier l'air chaud à 90° C contenu dans



le ballon. L'air chaud ayant une masse volumique plus faible que celle de l'air froid extérieur, le poids de cet ensemble, 37200 N, est inférieur à la poussée d'Archimède. Le ballon s'élève. Les sables mouvants, fluide constitué d'un mélange d'eau et de sable, ont une densité proche de 2. Le corps humain ayant une densité proche de 1, la poussée d'Archimède empêche votre corps de s'enfoncer dans le sable de plus de la moitié de sa hauteur contrairement à ce que nous avons tous pu voir au cinéma (http://fr.wikipedia.org/wiki/Sable_mouvant). Sans la poussée d'Archimède les bulles ne monteraient pas dans votre verre de crémant de Loire.

Si même le FMI s'y met...

En mars 2015, le FMI publie une étude passée inaperçue. Cette étude relève " l'existence d'un lien entre la baisse du taux de syndicalisation et l'augmentation de la part des revenus les plus élevés dans les pays avancés durant la période 1980-2010. "

L'explication serait la suivante : l'affaiblissement des syndicats a permis d' " augmenter la part des revenus constitués par les rémunérations de la haute direction et des actionnaires ". En conclusion, l'étude estime qu' " il reste à déterminer si l'accroissement des inégalités dû à l'affaiblissement des syndicats est bon ou mauvais pour la société. "

À vous de voir.

GARDER



Vers 1900, la Russie, soucieuse d'une possible confrontation avec l'Allemagne, cherche à resserrer ses liens avec la France et l'Angleterre, ses alliés. En Russie même, certains comme Stolypine voient le salut dans le développement économique plutôt que dans les subtilités de la politique extérieure. Mais, en 1911, Stolypine est assassiné, haï tant par les révolutionnaires que par les aristocrates, lesquels ne veulent pas d'une évolution du statut des paysans. Le nationalisme russe à ce moment trouve une vigueur nouvelle. Dans les Balkans, après l'assassinat le 28 juin 1914 de François Ferdinand, héritier du trône impérial d'Autriche, le nationalisme prend un élan belliciste. L'empereur, partisan de l'apaisement, soutenait les Slaves les plus pacifiques face aux Serbes.

En France, Déroulède, professeur de vertu patriotique, a suffisamment longtemps préparé les esprits à la Revanche pour que l'argent russe qui arrose la presse trouve un terrain réceptif. Poincaré, Clémenceau, Gustave Hervé, Barrès, Maurras, super-patriotes peuvent jouer du clairon en toute quiétude. Les euros-patriotes qui pourraient les contredire sont fin juillet 1914 hors jeu. Cailleaux n'a plus l'oreille du public depuis que son épouse a révolvérisé Calmette, patron du Figaro. En janvier 1918, alors qu'il plaide pour la réconciliation franco-allemande, il sera arrêté pour défaitisme et emprisonné. Le plus étonnant est le virage pris après 1900 par Péguy, le révolutionnaire, le socialiste, l'anarchiste. Deve-

la Grande Guerre en mémoire

nu nationaliste fervent, il promet à Jaurès la guillotine s'il perturbe la mobilisation. L'assassinat de ce dernier trouve désemparés les derniers pacifistes. Décidément le nationalisme a le vent en poupe. Péguy peut prophétiser à loisir. Le 1er août 1914 il écrit un texte intitulé "Les deux races". Les Français seraient "la race chevaleresque", les Allemands "la race de domination". Le Canard Enchaîné, à partir de la mi-1916, dénoncera le bourrage de crâne, Poincaré-la-guerre, Barrès, poilu-patriote de l'arrière qui sera la bête noire des dadaïstes après-guerre. Le Canard dénoncera les journaux qui laissent dire que les balles allemandes ne tuent pas. Le patriotisme intransigent d'un Clémenceau a fait des ravages dans l'opinion revancharde. En avril 1919 Raoul Villain, l'assassin de Jaurès, sera

acquitté. Lors des débats autour du traité de Versailles nombre d'erreurs s'imposent en dépit de l'insistance des Américains, erreurs qui seront pour une part à l'origine de la seconde guerre mondiale. Pour une part seulement. Aucun des faits cités ci-dessus ne saurait à lui seul être la cause. On observe certes des corrélations mais aussi beaucoup de hasards. Derrière les coïncidences il serait exagéré de lire partout des desseins pervers, des complots. L'air du temps soufflait pour la nation. L'esprit de clocher, l'esprit régional, l'esprit européen, l'appel universel n'ont pu résister. Depuis on attend en vain les propos d'un nationaliste repentant.

Gérard Balesme

Alloons en pants ?



La patrie est une notion à géométrie variable. Chez Saint-Simon, elle désigne tour à tour le territoire, le royaume, l'État, encore que le peuple soit quelquefois compris dans ce mot abstrait. Le duc admiratif pointe même un Vauban patriote. Pour Rousseau, la patrie c'est d'abord la famille ou la localité où on est né. Voltaire pense lui que la patrie est partout où on se trouve bien. Bref le mot est suffisamment flou pour qu'on puisse le consommer sans modération.

En 1945 on faisait chanter en chœur aux collégiens : "Mourir pour la patrie est le sort le plus beau, le plus digne d'envie...". Victor Hugo, en 1832, à la

demande du gouvernement de Louis-Philippe l'avait déjà dit, et convenablement :

"Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie

Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie.

Entre les plus beaux noms leur nom est le plus beau

La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau ! "

C'était célébré magnifiquement.

Pour autant, ces propos donnent une version épique d'une mort dite glorieuse qui ne correspond pas exactement au ressenti de tous les rescapés. Certains jugent que beaucoup de leurs

camarades sont morts non pour la patrie mais à cause de la patrie, laquelle n'occupe qu'un étage, un niveau dans l'empilement des appartenances. Ces appartenances, si on tolère la métaphore, toujours approximative, sont comme les compartiments superposés d'une fusée ou comme des poupées russes emboîtées.

Je suis attaché à mon village, à ma région, à ma nation, à l'Europe, à la concorde universelle.

Survvaloriser un des territoires concernés a dans le passé été à l'origine de bien des conflits, suractivés par l'idée d'ennemi héréditaire. On aimerait que de temps en temps les retombées néga-

tives de tel type de propos soient rappelées. Et aussi que les *Marseillaises* et les drapeaux agités sur les stades excitent moins les bravaches.

Certes la fragmentation de l'URSS ou de la Yougoslavie peut sans doute être rapportée au désir des pauvres d'avoir une vie meilleure. Par ailleurs le vœu des Ecosais, des Catalans, des Flamands ou des Italiens du Nord de jouer à part serait plutôt une réaction de nantis. La multiplication des nations, quelle qu'en soit la cause ne saurait réjouir. Plus belle la nouvelle patrie ? Inquiétante tout autant.

G. B.

Associations



Association Anjou-Floorball

Cette association, nouvellement créée (juillet 2011) a établi son siège social à Bouchemaine. Affiliée à l'UFOLEP 49 depuis septembre 2014, cette association comporte actuellement 3 sections : Jeunes, Loisirs et Compétitions.

But de l'association :

Il s'agit de développer et favoriser par tous les moyens appropriés la pratique, l'enseignement et la promotion du floorball, avec notamment l'organisation d'entraînements, de compétitions et de stages sous diverses formes. Pour cela, elle s'appuie sur des actions de formation, administration, gestion, production, insertion, information, représentation, organisation et diffusion du floorball.

Le Floorball : kezako ?

C'est un sport collectif de crosse qui s'apparente au hockey sur glace, duquel il tire ses règles. Les principales différences se situent dans le fait que le floorball se pratique en gymnase, sans patin et que les contacts y sont prohibés. L'un des avantages du floorball est l'accessibilité de ce sport : avec une simple crosse, les nouveaux venus prennent immédiatement du plaisir à jouer. De plus, l'absence de contact permet la constitution d'équipes mixtes.

Les valeurs de respect et de fair-play sont la base de ce sport. Ce sport, inventé en Suède dans les années 80, a ensuite été exporté partout en Europe : la fédération française est née en 2002.

Règles du jeu

Deux équipes, composées d'un gardien de but et cinq joueurs de champ, s'affrontent au cours de trois tiers-temps de 20 minutes, sous la direction de deux arbitres. Du fait de l'intensité de l'effort, une formation comprend un certain nombre de remplaçants regroupés en « lignes » de 5 joueurs et effectuant des rotations régulières et illimitées : 2 défenseurs, 1 centre et 2 attaquants, en plus du gardien de but. Le floorball s'appuie sur plusieurs principes :

- Collectif, il permet de réunir aisément hommes et femmes au sein d'une même équipe. Ce sport réunit intensité physique, technique et intelligence de jeu tout en étant accessible à tous.
- Ludique, ce sport procure du plaisir

chez la plupart des gens.

- Démuni de contacts physiques violents qui ont fait la réputation du hockey sur glace, il peut donc être pratiqué par tous, quelque soit l'âge.

- L'équipement du joueur se limite à une tenue de sport classique et à une crosse.

Le floorball est imprégné d'un esprit sportif exemplaire, caractéristique des pays nordiques dont il est originaire, qui se traduit dans les règles et dans le comportement fair-play des joueurs.

Actualité

le week end des 7 et 8 juin 2015, les jeunes (6-9 ans) ont participé à leur premier match contre une autre équipe, les Salamandres de Montbazou (37). 2 matchs amicaux de 3x6 min avec 2 victoires 2-1 et 2-0.

Du côté des Adultes : la toute nouvelle équipe région (créée cette année en même temps que le championnat régional) a participé au championnat régional en compagnie de Floorball 53 (Renazé), Le Mans Floorball 72 et Nantes Floorball. 4^e place pour l'équipe, mais grosse progression tout au long de l'année et surtout un groupe s'est formé ! La D2, elle, échoue dans son objectif de qualification aux playoffs, terminant 4^e de sa poule ouest (composée des Celtics de Brest, Rennes Floorball, Nantes Floorball, Floorball Saint-Lois et Caen Floorball). Elle était pourtant tenante du titre de champion de poule ouest (10 matchs, 10 victoires la saison passée). Objectif de la saison prochaine : des remaniements dans l'équipe et le staff et une qualification aux playoffs !

Contact Rodolphe Gayraud, président,
tel 0695946195 contact@anjoufloorball.fr

L'Arche de Noé

Cette crèche située à Angers, appelée aussi multi-accueil, appartient à la Mutualité française Anjou Mayenne et propose aux parents différents services : L'accueil occasionnel pour les enfants de 3 mois à 4 ans. Ce temps est prévu pour libérer le parent un temps donné dans la semaine. C'est donc un « temps de garde » pour l'enfant mais aussi un temps d'éveil expérimentant en douceur la séparation et favorisant ainsi

l'entrée à l'école pour les plus grands.
- L'accueil régulier pour les enfants de 2 mois et demi à 3 ans, dont les deux parents travaillent.

Ces 2 services travaillent en étroite collaboration, de façon cohérente, dans le souci de ne pas altérer l'accueil des uns et des autres.

Un projet pédagogique en partenariat avec l'UFOLEP.

Cette structure s'appuie sur un projet pédagogique basé sur des objectifs communs aux 2 modes de garde, à savoir :

- Accompagner l'enfant dans sa quête d'autonomie, son éveil progressif, sa découverte du monde qui l'entoure.

- S'adapter aux besoins de chaque enfant en fonction de son âge, de son développement psychomoteur, affectif et de son histoire personnelle.

- Favoriser le respect entre les enfants et avec les adultes.

- Proposer aux parents une écoute par des professionnels de la petite enfance et les soutenir dans leur rôle de parent sans les juger.

- Se confronter en douceur à la collectivité avant l'entrée à l'école.

L'UFOLEP 49 ayant pour objectif de conquérir de nouveaux publics a contacté cette crèche. Un partenariat a vu le jour en septembre 2014, afin de permettre aux enfants de 3-4 ans de bénéficier de séances d'éveil corporel. Ces séances sont animées par l'éducateur sportif de l'UFOLEP, Hamza ZAOUALI. Elles sont très appréciées des enfants et des professionnels de la petite enfance.

La crèche est maintenant affiliée à la FOL et à l'UFOLEP de Maine-et-Loire et bénéficie ainsi de leurs différents services.

Contact Cécile Allais UFOLEP 49;
024196 11 53.

Association des

Amis du chalet du Cart

Le 27 juin 2015, dans l'après midi, sous un soleil radieux, la terrasse du chalet du Cart accueillait pour un premier apéritif de bienvenue les seize randonneurs du premier séjour « Randos au pays du Mont-Blanc ».

La semaine caniculaire s'ouvrait par une belle randonnée proche du cha-

let : la tête de la Charme puis le col de la Forclaz et la remontée au sommet du Prarion, magnifique belvédère sur l'ensemble des chaînes de Haute-Savoie. Michel, notre doyen, y laissait cependant les deux semelles de ses chaussures remises sans doute depuis trop longtemps au grenier... Dès le soir même il s'équipait « moderne et confortable ». Le beau temps, c'est peu de le dire, autorisait tous les possibles : le tour des Vorrassay par les chalets de Miage le lundi, La traversée du plateau des Bénés au dessus de Cordon le mardi, en vallée des Contamines, la boucle du lac d'Armanette au refuge de Tré la Tête le mercredi. La semaine se poursuivait par la montée au Nid d'Aigle par l'alpage de l'Are, ou par le tramway du Mont-Blanc suivant les groupes, puis le refuge de Tête Rousse, pour les plus vaillants, le jeudi. Nous terminions le séjour sous la chaîne des Fiz par une montée « plus aérienne » au lac de Pormonaz le vendredi. Tandis qu'Alain herborisait la flore généreuse des alpages, Philippe Robin, président des Amis du Cart en profitait pour une baignade rafraîchissante. Monique et Philippe suivaient en nous invitant à plonger « tant l'eau était bonne ». Mais, le marcheur semble peu baigneur.

Comme presque tous les soirs, un dernier repas sur la terrasse du chalet nous réunissait encore. La montagne, pour ce dernier coucher de soleil, rosissait moins que nos verres. Il fut chanté « qu'elle était pourtant belle ! » Ce séjour ensoleillé a tenu ses promesses. Il était toujours possible de passer un tour pour se reposer. Tous les randonneurs voudraient remercier chaleureusement André. Notre ami, marcheur cuisinier nous a régales de son savoir de cuisinier marcheur. Merci aussi à nos deux amies suisses, Sylviane et Marianne. Grâce à elle, l'association des amis du chalet du Cart s'internationalise.

Donc, de l'avis de tous, il nous faut maintenant réfléchir pour organiser l'année prochaine de nouveaux séjours « Promenades et randonnées au pays du Mont-Blanc ».

Alain Paquereau



Nécrologie

À Claude Moutault

Claude Moutault, président de l'amicale laïque de Noyant nous a quittés. Le monde laïque vient de perdre un militant de longue date. Le 20 juin dernier, un hommage lui fut rendu à Noyant dans la salle Paul Delaporte, ancienne salle de l'amicale laïque. Avant que les membres de sa famille et des intimes évoquent avec beaucoup d'émotion une vie privée pleine de générosité et d'attention, des témoignages ont souligné son engagement citoyen.

Jean-Claude Dupuits, comme Claude, ancien du cours complémentaire de Baugé et de l'école normale d'Angers, puis, toujours comme Claude, ancien joueur de foot à l'U.S. Noyant et amicaliste, rappelle quelques nombreuses activités et initiatives de son ami. Théâtre, créations d'un club de jeunes, d'une école de musique et de danse, d'un club de judo, d'une chorale furent quelques fruits de son attachement à l'éducation populaire. Dans ce domaine, il fit partager aux noyantais son amour du cinéma. Animateur de l'association des « Amis du Bon Cinéma » dont il fut président, il fit connaître de nombreux films à ses concitoyens.

Joueur et sociétaire de l'U.S. Noyant, il participa à la fusion des équipes de football locales et assura le secrétariat du nouveau club. Il n'abandonna pas pour autant la présidence de l'amicale laïque. Convivial, il organisait les concours de pétanque pour les amoureux de la boule ronde et, pour les adeptes de la boule de fort, participait à la mise en œuvre du challenge départemental des amicales laïques. L'an dernier la finale eut lieu à Noyant.

Mme Marette, au nom de la municipalité, évoqua ses deux mandats de conseiller municipal. Quatrième et



deuxième adjoint, il s'est investi particulièrement dans les domaines du sport, de la culture et de l'éducation. Il consacra beaucoup de temps à la construction d'un nouveau groupe scolaire. Directeur d'école avisé et d'expérience, il conçut des bâtiments fonctionnels et agréables.

Madame Anne-Marie Julien, nouvelle directrice de l'école « Les moisillons », souligna, comme la précédente intervenante, la part décisive de Claude dans la réalisation de l'ouvrage inauguré en 1996. Concepteur de l'ensemble, il se fit aussi artiste pour décorer, avec ses élèves et l'aide de l'architecte, le couloir principal d'une « étoile d'araignée bleue » à laquelle s'accrochent des petits moisillons.

La retraite prise en juin 1999, il ne déserta pas l'école. Fort de son expérience de classes transplantées, il répondit présent pour accompagner les classes de découvertes de la collègue qui lui succéda.

Claude a marqué de son empreinte la vie culturelle, sportive et scolaire de Noyant. L'hommage qui lui

fut rendu en a témoigné. Né dans ce chef-lieu de canton, il y a 72 ans, il s'y consacra jusqu'à la fin.

Ce fut aussi un fidèle de la Fédération départementale des œuvres laïques dont il fut administrateur. Aux assemblées générales, il était toujours présent. Ce fut longtemps un habitué du 14 bis avenue Marie Talet. A l'issue des réunions, il était agréable de le rencontrer à la cafétéria.

Sa laïcité d'action et de réflexion passait par le développement de l'école publique. Instituteur et directeur d'école, il y œuvra. Mais, comme les instituteurs de la Résistance et de la Libération qui fondèrent les amicales dans les villages alentour, son engagement ne s'arrêtait pas au portail de l'école. Pour le bien des autres, il s'est beaucoup investi en dehors de ses murs

Aujourd'hui, il existe une fâcheuse tendance à présenter les laïques sans concession comme des personnes sectaires.

Pour démentir cette médisance partisane et insidieuse, il suffirait de citer la vie militante de Claude. Il était ferme dans ses idées, mais savait entretenir des relations et le dialogue avec celles et ceux qui ne les partageaient pas. Claude, dans la mouvance républicaine de gauche ouverte, mais résolue, ne fut pas de passage. Il y est né et, laïque, il y resta.

Que son épouse, Andrée qui souvent le seconda à l'amicale, que ses enfants soient persuadés que Claude restera dans la mémoire de ceux qui ont eu le bonheur de le connaître.

Jack Prout

Yannick Robin

Yannick Robin est né à Vernantes en Mai 1943 où il passe une partie de sa petite enfance, puis sa famille déménage pour Seiches sur Loir.

Après un CAP de serrurier métallier passé à Narcé, il travaille de nombreuses années dans une entreprise à Angers, puis à Saumur.

Vient habiter à Allonnes en 1980, s'inscrit dans un club de pétanque, devient arbitre.

Après le décès de son père en 1990, il revient à Vernantes près de sa mère, est sociétaire à l'amicale Vernantaise, prend sa retraite en 2003.

Devient sociétaire de l'Amicale Jules Ferry, s'investit pleinement

comme joueur puis est élu membre du bureau en Février 2008, responsable des challenges fédéraux, internes, et du challenge de la Fédération des Œuvres laïques.

Elu trésorier adjoint en mars 2009 jusqu'en mars 2015, où il remplace le trésorier en place Michel Robineau, démissionnaire pour raison de santé.

Décède subitement le 4 Juin 2015 après récurrence d'un cancer.

*Liliane Robineau,
présidente de l'amicale
laïque de Vernail*

DVD Nono

Jean-Claude Michineau vient de réaliser un court métrage ayant pour sujet le journaliste Nono, qui illustre régulièrement l'Anjou Laïque, mais qui est aussi dessinateur pour «Le Télégramme de Brest» et diverses revues bretonnes.

Dans ce document, Nono évoque son métier et ses exigences, et rend hommage aux dessinateurs de « Charlie Hebdo » assassinés en janvier 2015.

Pour ceux qui s'intéresseraient à l'œuvre de ce talentueux journaliste, le DVD de ce film est en vente au prix coutant de 5 €

Nom :

N° : Rue :

Code postal :

Ville :

Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :

12 € abonnement annuel

20 € abonnement de soutien

.....€

Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque)

14 bis, avenue Marie-Talet

49100 Angers

L'Anjou Laïque N°113

Fondateurs : Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication :

Jack Prout

Rédacteur en chef :

Jacky Minier

Comité de rédaction : Gérard Balesme, Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier, Catherine Batreau, Jean-Louis Grégoire, Jean-Claude Michineau, Yves Mulet Marquis, Jean-Pierre Thuleau.

Maquette conception et mise en pages :

Jean-Claude Michineau

Collaboration : Étienne Brémond,

Marie-Anne Guery, Arnolphe, Alain Paquereau.

Imprimerie Paquereau

8, boulevard des Bretonnières

49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou

N°CCPAP 0715 G 86832

ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

[Http://anjoulaique.blogspot.com](http://anjoulaique.blogspot.com)

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions.

Adresse mail :

anjoulaique@gmail.com

Votre librairie

Contact

librairie
papeterie

3, rue Lenepveu Angers



Les délires de Nono



Tsipras sur un fil